
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 18 août 2014
14 h**

**Séance tenue le lundi 18 août 2014
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Jean-François Cloutier.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Benoit Dorais.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement. Le maire de Montréal prend la parole pour demander d'avoir une pensée pour l'abbé Raymond Gravel lors de la minute de silence, un grand homme exceptionnel et aumônier des pompiers de Montréal, qui nous a quitté le 11 août 2014.

Le président du conseil félicite, au nom des membres du conseil, M. Alan DeSousa, maire de l'arrondissement de Saint-Laurent, récipiendaire du prix des Champions Éco-responsable catégorie des particuliers de la Fédération canadienne des municipalités qui lui a été décerné en juin dernier, pour sa contribution au développement durable dans son arrondissement.

Il informe le conseil que, suite à plusieurs plaintes concernant l'irrégularité de la température dans la salle du conseil, des travaux ont été effectués dans le système de ventilation pour améliorer la situation. Il demande aux membres de bien vouloir compléter le sondage distribué sur les pupitres pour faire part de suggestions ou commentaires.

Il souligne la présence dans les tribunes de M. Dan Philip, président de la Ligue des Noirs du Québec, M. Michael P. Farkas, président de la Table ronde du mois de l'Histoire des Noirs, M. Santiago Risso et Mme Manuelle Alix-Surprenant, respectivement président et coordonatrice du Forum jeunesse de l'Île de Montréal; Mme Marianne Côté et M. Mountagha Sow, respectivement vice-présidente et président du Jeune conseil de Montréal.

Le président du conseil signale les événements suivants : le 9 août 2014 « Journée internationale des populations autochtones », le 12 août 2014 « Journée internationale de la jeunesse » et le 23 août 2014 « Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition ».

Il souligne également les anniversaires du mois d'août des conseillers et conseillères Luc Ferrandez, Mme Manon Barbe, Mme Karine Boivin-Roy et de M. Alan DeSousa. Il fait mention de la naissance d'un nouveau Montréalais, Charles, fils du conseiller Guillaume Lavoie et félicite les conseillères Chantal Rossi et Chantal Rouleau ainsi que le conseiller François Limoges qui ont célébré leur mariage respectif au cours de l'été.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Richard Bergeron	M. Denis Coderre	Réforme du financement des arrondissements - Iniquité dans la répartition des budgets
M. Marc-André Gadoury	M. Pierre Desrochers	Réforme du financement pénalisera les citoyens dans les services de proximité – Nécessité d'un contrôle rigoureux des dépenses dans les services centraux
M. Normand Marinacci	M. Russell Copeman (M. Lionel Perez)	Projet de Schéma d'aménagement de la CMM - Respect de l'échéancier / Nature des consultations publiques qui seront menées et modalités de fonctionnement
Mme Manon Barbe	M. Pierre Desrochers	Disponibilité d'une enveloppe budgétaire pour soutenir les arrondissements qui réalisent des projets d'envergure à valeur ajoutée pour Montréal / Création d'un comité
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Réforme du financement des arrondissements aura pour effet d'engendrer des coupures des services aux citoyens / Justifications

À 14 h 38,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

Et résolu :

de prolonger de 15 minutes la période de questions des membres du conseil.

La proposition est agréée.

M. François W. Croteau	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Le calcul des enveloppes budgétaires ne tient pas compte de la hausse de la masse salariale et de l'indexation des salaires / Urgence de trouver des solutions pour équilibrer le budget des arrondissements
M. Marvin Rotrand	M. Denis Coderre	Demande formelle au gouvernement du Québec pour le contrôle de l'usage des cigarettes électroniques dans les lieux publics / Modifications législatives à la <i>Loi sur le tabac</i>

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close 14 h 53.

À 14 h 53, le conseiller Marvin Rotrand soulève une question de privilège concernant le temps de parole des membres du conseil lors de la période de questions. Il demande au président du conseil de faire preuve de plus de rigueur lors des interventions afin de faire respecter le temps alloué.

CM14 0656

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- ***période de questions des membres du conseil (02)*;***
- ***les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);***
- ***les points en orientation au conseil d'agglomération (80);***
- ***tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.***

****Veillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h***

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 18 août 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y retirant les articles 7.02 et 7.03.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM14 0657

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 16 juin 2014

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 16 juin 2014, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 12 août 2014 émis par la greffière-adjointe.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 04.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 19 mai au 20 juillet 2014
- 04.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 19 mai au 20 juillet 2014
- 04.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 19 mai au 20 juillet 2014

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement »

- 05.01 Résolution CA14 22 0292 du conseil d'arrondissement du Sud Ouest - Demander à la Ville centre le soutien nécessaire pour la planification du secteur du métro Lionel-Groulx et du marché Atwater

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Par M. Pierre Desrochers

- 06.01 Réponse de M. Desrochers à la question écrite de Mme Justine McIntyre relative à l'agrile du frêne

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

- 7.01 Dépôt du rapport sur l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 juin 2014.

À 14 h 57, la conseillère Elsie Lefebvre soulève une question de règlement visant le report, à la prochaine assemblée du conseil, des points inscrits portant sur le dépôt des rapports annuels et/ou états financiers pour l'année 2013 d'organismes bénéficiant de subvention de 100 000 \$ et plus de la Ville de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, afin d'accorder aux membres un délai supplémentaire pour analyser les documents avant de statuer étant donné leur grand nombre.

Un débat restreint s'engage.

Le président du conseil demande la poursuite des travaux.

Article 7.02 - Dépôt de l'avis de désignation du chef de la Coalition Montréal

Retiré. (Voir article 3.01)

Article 7.03 - Dépôt de l'avis de désignation de leaders, conformément à l'article 13 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)

Retiré. (Voir article 3.01)

CM14 0658

Bilan annuel 2013 de l'arrondissement de Lachine faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité dépose le Bilan annuel 2013 de l'arrondissement de Lachine faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.04 1142421021

CM14 0659

Bilan annuel 2013 de l'arrondissement d'Anjou faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité dépose le Bilan annuel 2013 de l'arrondissement d'Anjou faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.05 1141597010

CM14 0660

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le projet De Castelnau dans l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Projet de règlement P-14-001

Le leader de la majorité dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le Projet De Castelnau, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Projet de règlement P-14-001, et le conseil en prend acte.

07.06 1141079005

CM14 0661

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le projet immobilier de la firme Cadillac Fairview sur la rue Saint-Antoine Ouest - Projet de règlement 04-047-146

Le leader de la majorité dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet immobilier de la firme Cadillac Fairview sur la rue Saint-Antoine Ouest – Projet de règlement 04-047-146, et le conseil en prend acte.

07.07 1141079004

CM14 0662

Dépôt du rapport du greffier relatif à la formation des élus en éthique et en déontologie municipale

Le leader de la majorité dépose le rapport du greffier relatif à la formation des élus en éthique et en déontologie municipale, et le conseil en prend acte.

07.08

CM14 0663

Dépôt des indicateurs de gestion 2013, conformément à l'article 5 de l'Arrêté ministériel concernant les indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux (RLRQ, c. M-22.1, r.1)

Le leader de la majorité dépose les indicateurs de gestion 2013, conformément à l'article 5 de l'Arrêté ministériel concernant les indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux (RLRQ, c. M-22.1, r.1), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.09 1143592006

CM14 0664

Dépôt du rapport d'activité pour l'année 2013 du Conseil interculturel de Montréal

Le leader de la majorité dépose le rapport d'activité 2013 du Conseil interculturel de Montréal et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.10 1142714002

À 15 h 17,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin de procéder à l'étude de l'article 51.01 immédiatement après l'article 7.10.

La proposition est agréée.

CM14 0665

Nomination de membre au Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1142;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de nommer, pour le secteur Ouest, Mme Kathryn Verville-Provencher, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en août 2017, en remplacement de Mme Valeria Akim.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité (soit à plus des 2/3 des voix exprimées).

51.01 1146467002

CM14 0666

Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2013

Le leader de la majorité dépose le Bilan de l'usage de l'eau potable 2013, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.11 1144217003

7.12 Déclaration d'intérêts pécuniaires. Voir l'annexe au procès-verbal.

À 15 h 28, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Érika Duchesne.

CM14 0667

Dépôt du rapport annuel 2013 des Jeux mondiaux des policiers et pompiers - Montréal 2017 en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2013 des Jeux mondiaux des policiers et pompiers - Montréal 2017 en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.13

CM14 0668

Dépôt du rapport annuel 2013 de la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2013 de la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.14

CM14 0669

Dépôt du rapport annuel 2013 incluant le bilan au 31 mars 2014 de Sport et Loisir de l'île de Montréal en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2013 incluant le bilan au 31 mars 2014 de Sport et Loisir de l'île de Montréal en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.15

CM14 0670

Dépôt du bilan 2013 du Collectif de festivals montréalais (Festimania) en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le bilan 2013 du Collectif de festivals montréalais (Festimania) en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.16

CM14 0671

Dépôt du rapport d'activités du Festival des films du monde Montréal 2013 en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport d'activités du Festival des films du monde Montréal 2013 en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.17

CM14 0672

Dépôt du rapport annuel 2013 du Festival du nouveau cinéma en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2013 du Festival du nouveau cinéma en vertu de la résolution CM13 1157 et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.18

CM14 0673

Dépôt du bilan 2013 du Festival Juste pour rire en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le bilan 2013 du Festival Juste pour rire en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.19

CM14 0674

Dépôt du bilan 2013 du Festival Montréal en lumière en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le bilan 2013 du Festival Montréal en lumière en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.20

CM14 0675

Dépôt du bilan d'activités 2012 - 2013 du Festival TransAmériques en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le bilan d'activités 2012 - 2013 du Festival TransAmériques en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.21

CM14 0676

Dépôt du rapport 2013 du Festival international de jazz de Montréal en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport 2013 du Festival international de jazz de Montréal en vertu de la résolution CM13 1157 et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.22

CM14 0677

Dépôt du rapport d'activités 2013 de Terra Carnaval en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport d'activités 2013 de Terra Carnaval en vertu de la résolution CM13 1157 et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.23

CM14 0678

Dépôt du rapport annuel 2013 des FrancoFolies de Montréal en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2013 des FrancoFolies de Montréal en vertu de la résolution CM13 1157 et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.24

CM14 0679

Dépôt du rapport annuel 2013 de Montréal en histoire en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2013 de Montréal en histoire en vertu de la résolution CM13 1157 et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.25

CM14 0680

Dépôt du rapport annuel 2013 du Partenariat du Quartier des spectacles en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2013 du Partenariat du Quartier des spectacles en vertu de la résolution CM13 1157 et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.26

CM14 0681

Dépôt du rapport annuel 2013 du Regroupement Pied Carré en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2013 du Regroupement Pied Carré en vertu de la résolution CM13 1157 et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.27

CM14 0682

Dépôt du rapport annuel 2013 de la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2013 de la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal en vertu de la résolution CM13 1157 et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.28

CM14 0683

Dépôt du rapport annuel 2013 de Montréal complètement cirque en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2013 de Montréal complètement cirque en vertu de la résolution CM13 1157 et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.29

CM14 0684

Dépôt du rapport annuel 2013 de Vitrine culturelle de Montréal en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2013 de Vitrine culturelle de Montréal en vertu de la résolution CM13 1157 et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

À 15 h 41, le président reprend le fauteuil présidentiel.

07.30

CM14 0685

Dépôt du rapport annuel 2013 de MAI (Montréal, Art Interculturels) en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2013 de MAI (Montréal, Art Interculturels) en vertu de la résolution CM13 1157 et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.31

CM14 0686

Dépôt du rapport annuel 2013 de la Société des directeurs des musées montréalais en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2013 de la Société des directeurs des musées montréalais en vertu de la résolution CM13 1157 et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.32

CM14 0687

Dépôt du rapport annuel 2012-2013 d'Écomusée du Fier monde inc. en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2012-2013 d'Écomusée du Fier monde inc. en vertu de la résolution CM13 1157 et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.33

CM14 0688

Dépôt du rapport annuel 2013 de la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2013 de la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière, en vertu de la résolution CM13 1157 et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.34

CM14 0689

Dépôt du rapport annuel 2013 du Conseil des arts de Montréal en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2013 du Conseil des arts de Montréal en vertu de la résolution CM13 1157 et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.35

CM14 0690

Dépôt du rapport annuel 2013 de l'Orchestre symphonique de Montréal en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2013 de l'Orchestre symphonique de Montréal en vertu de la résolution CM13 1157 et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.36

CM14 0691

Dépôt du rapport 2013 de Vélo Québec (Féria du vélo de Montréal) en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport 2013 de Vélo Québec (Féria du vélo de Montréal) en vertu de la résolution CM13 1157 et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.37

CM14 0692

Dépôt du rapport annuel 2013 du Centre de céramique-poterie Bonsecours inc. en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2013 du Centre de céramique-poterie Bonsecours inc. en vertu de la résolution CM13 1157 et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.38

CM14 0693

Dépôt du rapport annuel 2013 du Festival mode et design de Montréal en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2013 du Festival mode et design de Montréal en vertu de la résolution CM13 1157 et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.39

CM14 0694

Dépôt du rapport annuel 2013 de la Fondation Québec Cinéma (Les rendez-vous du cinéma québécois) en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2013 de la Fondation Québec Cinéma (Les rendez-vous du cinéma québécois) en vertu de la résolution CM13 1157 et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.40

CM14 0695

Dépôt du rapport d'activités 2013-2014 du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport d'activités 2013-2014 du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.41

CM14 0696

Dépôt du rapport annuel 2013 du Centre du cinéma parallèle inc. en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2013 du Centre du cinéma parallèle inc. en vertu de la résolution CM13 1157 et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.42

CM14 0697

Dépôt du rapport annuel 2013 du Cinéma Excentris en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2013 du Cinéma Excentris en vertu de la résolution CM13 1157 et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.43

CM14 0698

Dépôt du rapport annuel 2013 de MU en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2013 de MU en vertu de la résolution CM13 1157 et le conseil en prend acte

Un débat s'engage.

07.44

CM14 0699

Dépôt du rapport annuel 2012-2013 de la Commission sportive Montréal-Concordia en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2012-2013 de la Commission sportive Montréal-Concordia en vertu de la résolution CM13 1157 et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.45

CM14 0700

Dépôt du rapport d'activités 2013 du Regroupement des éco-quartiers en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport d'activités 2013 du Regroupement des éco-quartiers en vertu de la résolution CM13 1157 et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.46

CM14 0701

Dépôt du Bilan des activités 2013-2014 du Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le Bilan des activités 2013-2014 du Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en vertu de la résolution CM13 1157 et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.47

CM14 0702

Dépôt du rapport annuel d'activités 2013-2014 du Centre Père Sablon en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose rapport annuel d'activités 2013-2014 du Centre Père Sablon en vertu de la résolution CM13 1157 et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.48

CM14 0703

Dépôt du rapport annuel 2012-2013 de la Mission Old Brewery en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2012-2013 de la Mission Old Brewery en vertu de la résolution CM13 1157 et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.49

CM14 0704

Dépôt du rapport financier annuel au 31 mars 2014 de Solidarité Mercier-Est en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport financier annuel au 31 mars 2014 de Solidarité Mercier-Est en vertu de la résolution CM13 1157 et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.50

CM14 0705

Dépôt du rapport financier annuel 2013 du Comité de revitalisation urbaine intégrée du Quartier Saint-Pierre en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport financier annuel 2013 du Comité de revitalisation urbaine intégrée du Quartier Saint-Pierre, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.51

CM14 0706

Dépôt du rapport d'activités du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2013 et des états financiers du 1^{er} avril 2012 au 31 mai 2013 du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) de Polytechnique Montréal en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport d'activités du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2013 et des états financiers du 1^{er} avril 2012 au 31 mai 2013 du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) de Polytechnique Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.52

CM14 0707

Dépôt des états financiers 2012-2013 de l'organisme Intégration Jeunesse du Québec inc. en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose les états financiers 2012-2013 de l'organisme Intégration Jeunesse du Québec inc. en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.53

CM14 0708

Dépôt du rapport annuel 2013 de Tourisme Montréal en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2013 de Tourisme Montréal en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.54

CM14 0709

Dépôt du rapport annuel 2013-2014 de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Ahuntsic-Cartierville en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2013-2014 de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Ahuntsic-Cartierville en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.55

CM14 0710

Dépôt du rapport annuel des activités 2013-2014 de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Centre-Sud/Plateau Mont-Royal en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel des activités 2013-2014 de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Centre-Sud/Plateau Mont-Royal en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.56

CM14 0711

Dépôt des états financiers au 30 septembre 2013 de la Mission Bon Accueil en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose les états financiers au 30 septembre 2013 de la Mission Bon Accueil en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.57

CM14 0712

Dépôt du bilan 2013, des orientations 2014 et du rapport des activités couvertes par le Fonds de dynamisation des artères commerciales en 2013 de la Société de développement de l'avenue du Mont-Royal, incluant les états financiers 2013 de la SIDAC du Carrefour Plateau Mont-Royal en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le bilan 2013, les orientations 2014 et le rapport des activités couvertes par le Fonds de dynamisation des artères commerciales en 2013 de la Société de développement de l'avenue du Mont-Royal, incluant les états financiers 2013 de la SIDAC du Carrefour Plateau Mont-Royal en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.58

CM14 0713

Dépôt des états financiers au 31 août 2013 de Le Club Gymnix inc. en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose les états financiers au 31 août 2013 de Le Club Gymnix inc. en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.59

CM14 0714

Dépôt du rapport annuel d'activités 2013 et des états financiers annuels de la Société d'investissement de Sainte-Marie en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel d'activités 2013 et des états financiers annuels de la Société d'investissement de Sainte-Marie en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.60

CM14 0715

Dépôt du rapport annuel d'activité 2013-2014 du Développement économique LaSalle en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel d'activité 2013-2014 du Développement économique LaSalle en vertu de la résolution CM13 1157.

Un débat s'engage.

07.61

CM14 0716

Dépôt du rapport annuel d'activités 2013 et des états financiers du Club 50 ans + de Claude-Robillard en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel d'activités 2013 et les états financiers du Club 50 ans + de Claude-Robillard en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.62

CM14 0717

Dépôt du rapport annuel d'activités et des états financiers 2013 de Vainqueurs Plus - Club de haute performance de Montréal-Olympique en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel d'activités et les états financiers 2013 de Vainqueurs Plus - Club de haute performance de Montréal-Olympique en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.63

CM14 0718

Dépôt du rapport d'activité 2013 de la Société de transport de Montréal (STM) en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport d'activité 2013 de la Société de transport de Montréal (STM) en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.64

CM14 0719

Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2014 projetés à la fin de l'exercice - Volet municipal et l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2014 comparé au 30 juin 2013

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2014 par sa résolution CE14 1298;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de la Ville - Volet municipal au 30 juin 2014, projetés à la fin de l'exercice;
- 2- de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de la Ville au 30 juin 2014 comparé au 30 juin 2013.

Adopté à l'unanimité.

07.65 1145205005

CM14 0720

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Recension des pratiques relatives à la démocratisation et à l'accès à l'information »

La conseillère Valérie Plante dépose le rapport de la Commissions de la présidence du conseil intitulé « Recension des pratiques relatives à la démocratisation et à l'accès à l'information », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

À 16 h 48,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin de procéder à l'étude de l'article 46.05 immédiatement après l'article 8.01.

La proposition est agréée.

CM14 0721

Renommer « parc Paul-Dozois » la partie du parc Toussaint-Louverture située au sud-est du boulevard De Maisonneuve Est, entre les rues Saint-Dominique et Sanguinet, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1251;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de renommer « parc Paul-Dozois » la partie du parc Toussaint-Louverture constituée du lot 2 161 590 du cadastre du Québec et située au sud-est du boulevard De Maisonneuve Est, entre les rues Saint-Dominique et Sanguinet, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.05 1144521004

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Par M. Dimitrios (Jim) Beis

11.01 Dépôt d'une pétition signée par 309 (approx.) passagers prenant le train Roxboro-Pierrefonds.

Article 15.01

100^e anniversaire du début de la Première guerre mondiale

Attendu que le 4 août 1914, lorsque l'Allemagne a envahi la Belgique à l'occasion d'une attaque lancée contre la France, à laquelle s'est joint le Royaume-Uni, constitue la date officielle du début des hostilités de la Première guerre mondiale;

Attendu que le Canada s'est aussi engagé dans cette guerre violente et tragique dès le 5 août 1914;

Attendu que le nombre de morts a été sans précédent dans l'histoire de l'humanité s'élevant à 14 millions, dont 5 millions de civils;

Attendu que 67 000 soldats canadiens ont perdu la vie et 170 000 ont été blessés pendant la guerre;

Attendu que ce premier conflit mondial a conduit à la création de la Société des Nations, devenue l'Organisation des Nations Unies, suite à la Deuxième guerre mondiale;

Attendu que la paix dans le monde n'est jamais assurée, que les populations civiles souffrent de cette violence meurtrière et qu'il est de notre devoir de le rappeler;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Lionel Perez
M. Richard Bergeron
Mme Lorraine Pagé

Et résolu :

que les membres du conseil municipal :

- 1- se joignent à la communauté internationale pour souligner avec émotion le 100^e anniversaire du début de la Première guerre mondiale qui, de 1914 à 1918, a plongé l'Europe dans un conflit mondial meurtrier;
- 2- expriment leur gratitude envers ceux et celles qui ont fait d'énormes sacrifices pour le Canada et l'humanité toute entière.
- 3- proclament solennellement la présente Déclaration pour une culture de paix, de tolérance, de respect, de dignité et de développement;
- 4- expriment leur profonde préoccupation devant la persistance de la violence et des conflits dans diverses régions du monde;
- 5- appellent au respect et à la promotion des droits fondamentaux, de la justice, de la cohabitation et de la dignité humaine;
- 6- s'engagent à maintenir et développer des relations harmonieuses entre les différentes composantes de la population montréalaise;
- 7- appuient le maire de Montréal, M. Denis Coderre qui, dans le cadre de sa participation à Hiroshima aux travaux de l'Organisation internationale des Maires pour la Paix (*Mayors for Peace*), s'est engagé à ce que la Ville de Montréal devienne l'une des 30 villes leader pour la paix (*Lead Cities for Peace*);
- 8- demandent au maire et à tous les élus municipaux de saisir toutes les tribunes pour promouvoir la paix et la tolérance;
- 9- s'engagent à se joindre aux commémorations du gouvernement du Canada pour souligner les nombreux anniversaires et les réalisations importantes du Canada durant les deux guerres mondiales;

Un débat s'engage.

À 16 h 59, le président du conseil ajourne la séance jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 18 août 2014
14 h**

**Séance tenue le lundi 18 août 2014 - 19 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Jean-François Cloutier, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Harout Chitilian, M. Jeremy Searle.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Benoit Dorais et M. Pierre Gagnier.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

À 19 h 30, le président du conseil, M. Frantz Benjamin déclare la séance ouverte. Le leader de la majorité demande de suspendre la séance pour quelques minutes afin de permettre aux membres de retrouver leurs documents de travail suite à la manifestation d'employés dans la salle du conseil.

À 19 h 43, le conseil reprend ses travaux. Le maire et le chef de l'opposition officielle prennent la parole pour commenter les événements inacceptable et déplorer les gestes posés lors de la manifestation entre 18 h 45 et 19h 30.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Francesco Miele)	Précisions sur le nombre de conseillers d'arrondissements

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Guy Simard	M. Denis Coderre	Accessibilité universelle / Accélérer le processus
M. Francesco Moreno	M. Denis Coderre (Mme Monique Vallée)	Avenir des régimes de retraite / Contribution personnelle à titre de député fédéral
M. Yves Mercier	M. Denis Coderre (Mme Monique Vallée)	Nomination d'un élu responsable de l'accessibilité universelle dans tous les conseils d'arrondissement – Journée internationale des handicapés

À 20 h 03, le conseiller Jeremy Searle soulève une question de privilège et demande qu'il y ait une suspension de quelques minutes pour nettoyer la salle.

Le président du conseil indique qu'il a été convenu de poursuivre les travaux dans l'état actuel de la salle.

M. Steven Laperrière	Mme Manon Barbe (M. Lionel Perez)	Contrat accordé par l'arrondissement de LaSalle / Diminuer la sous-traitance pour la surveillance de chantiers
Mme Karo Cartier	M. Denis Coderre (Mme Monique Vallée)	Intégration en amont de l'accessibilité universelle dans tous les grands projets
M. Michel Benoit	M. Aref Salem	BIXI – Nombre de vélos et distribution - Dépôt des états financiers / Vente à perte de BIXI international Dépôt de document
M. François Rose	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Restaurer le Programme d'accession à la propriété à court terme / Citoyens pénalisés
M. Laurian Ionita	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	3600, Van Horne – Poursuite du promoteur pour récupérer la subvention versée
M. Yves Daoust	Mme Manon Barbe	Webdiffusion à LaSalle / Nombre de personnes invitées au party privé de la CDEC de Lasalle, élus inclus
M. Michel Lacroix	Mme Anie Samson (M. Denis Coderre)	Meilleure collaboration entre la Ville et la CSDM pour les projets futurs / Favoriser un partenariat avec les CCU pour préserver les bâtiments d'intérêt patrimoniaux
M. Laurent Morissette	Mme Monique Vallée	Portée de la motion inscrite à l'article 65.03 / Appui à cette motion et s'engager à en respecter le contenu
M. Sylvain Chapeteix	M. Luis Miranda	Interdiction des boîtes de dons sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou
M. Maxime Therrien	M. Denis Coderre	Projet de loi 3 – réforme des systèmes requise

À 20 h 53

M. Denis Coderre, propose de prolonger la période de questions des citoyens, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Jean-Marc Milliard	M. Denis Coderre (M. Luc Ferrandez)	Proposition en vue d'offrir une sculpture de Robert-Bourassa / Accès difficile à son commerce pour sa clientèle en raison des décisions de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de bloquer les rues
-----------------------	--	---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 59.

À 21 h, le conseil reprend ses travaux à l'article 15.01.

CM14 0722 - Article 15.01 (Suite)

100^e anniversaire du début de la Première guerre mondiale

Le débat se poursuit.

À 21 h 01, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Érika Duchesne.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM14 0723

Déclaration - Plan de l'Eau de Montréal

Attendu que la Ville de Montréal croit à l'importance d'aménager les berges du fleuve Saint-Laurent pour faciliter leur accès à la population;

Attendu la consultation publique menée en vue des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal dont une des conclusions est cette volonté de réappropriation des berges par la population;

Attendu la volonté des Montréalais de se réapproprier leurs berges, comme en témoigne aussi l'achalandage des plages du parc Jean-Drapeau et du parc-nature du Cap Saint-Jacques, la fréquentation des parcs en bordure de l'eau et du Vieux-Port de Montréal;

Attendu que la qualité de l'eau du fleuve s'améliore année après année grâce aux efforts de la Ville pour améliorer la qualité de l'eau rejetée dans le fleuve, la récupération des eaux de surface et son implication au sein de l'Association des maires des Grands-Lacs et du Saint-Laurent;

Attendu que notre Administration s'est engagée à doter l'ensemble de l'île de Montréal d'un Plan bleu accompagné d'un plan d'action donnant suite à l'inventaire des sites du Réseau Bleu;

Attendu que notre Administration a manifesté publiquement son intention de récupérer le site du Vieux-Port, qui est de juridiction fédérale, pour redévelopper le site, incluant un bain portuaire, et qu'elle a engagé des discussions avec le gouvernement fédéral à cet égard;

Attendu que les projets d'aménagement de berges sont nombreux et pleins de potentiels et qu'une vision d'ensemble est essentielle afin d'être cohérents dans nos actions et choix budgétaires;

Attendu que des études sont actuellement en cours pour développer un pôle récréotouristique de la trame verte et bleue de la Pointe Est de l'île de Montréal, ainsi qu'une navette fluviale d'est en ouest;

Il est proposé par Mme Chantal Rouleau

appuyé par M. Lionel Perez
M. Jean-François Parenteau

Et résolu :

que le conseil municipal mandate la Direction générale pour élaborer un Plan de l'Eau de Montréal, en concertation avec les partenaires du milieu, dans une perspective de réalisation de plusieurs projets pour le 375^e anniversaire de Montréal en 2017.

Un débat s'engage.

À 21 h 20, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM14 0724

Déclaration pour le réinvestissement par le gouvernement du Québec au Programme Rénovation-Québec

Attendu que l'habitation est au cœur de la qualité de vie montréalaise et constitue un élément clé pour le maintien de l'équilibre démographique, du dynamisme économique et du climat social inclusif de Montréal;

Attendu que le Conseil municipal de janvier dernier adoptait à l'unanimité, une déclaration pour le maintien des investissements et l'amélioration des programmes du gouvernement du Québec en matière d'habitation et de logement social et communautaire

Attendu que l'Administration a déjà fait des représentations vigoureuses pour la reconduction du Programme Rénovation Québec (PRQ)

Attendu que la Ville de Montréal intervient de façon vigoureuse pour assurer aux Montréalaises et aux Montréalais une offre d'habitation diversifiée et de qualité, répondant à un large éventail de besoins;

Attendu que la Ville de Montréal a déployé un Plan visant la fidélisation des familles;

Attendu que ce Plan s'appuie sur une contribution financière du gouvernement du Québec par le biais du Programme Rénovation Québec (PRQ)

Attendu que ce programme permet à la Ville de mener des actions essentielles :

- compléter le financement de certains projets de logements sociaux et communautaires, en particulier pour les familles, les aînés et les personnes itinérantes ou vulnérables;
- soutenir l'accession à la propriété et stimuler le développement de produits résidentiels conçus pour les besoins familiaux;
- stimuler la rénovation et l'adaptation des logements et assurer, sur tout le territoire, le maintien en bon état des immeubles;
- revitaliser les quartiers en difficulté.

Attendu que ces interventions en habitation répondent à plusieurs objectifs stratégiques de la Ville énoncés dans le Plan de développement de Montréal, en particulier :

- consolider et améliorer les quartiers existants, en vue d'en faire des quartiers durables;
- assurer la croissance résidentielle, notamment par des projets urbains porteurs de renouveau.

Attendu que le gouvernement du Québec n'a prévu aucun crédit au budget 2014-2015 pour le financement du PRQ.

Il est proposé par M. Russell Copeman

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que le conseil demande au gouvernement du Québec d'accorder à la métropole du Québec le financement requis pour la poursuite de ses objectifs en matière de subvention à la rénovation résidentielle, d'accès à la propriété et de développement de logement social et communautaire dans le cadre du Programme Rénovation Québec

Un débat s'engage.

Le conseiller Russell Copeman dépose un tableau de la Direction de l'habitation intitulé « Engagements réels 2013 et budget 2014 (si renouvellement du PRQ 2014-2015).

Adopté à l'unanimité.

15.03

À 21 h 40, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0725

Approuver un projet bail par lequel la Ville accorde à la Société de transport de Montréal le droit d'utiliser des espaces dans la voûte appartenant à la Ville, située sur le Mont-Royal, pour un terme de 5 ans, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2019, pour y installer, maintenir et opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 715 187,25 \$, excluant les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville accorde à la Société de transport de Montréal le droit d'utiliser des espaces dans la voûte appartenant à la Ville, située sur le Mont-Royal, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} avril 2014 au 31 mai 2019, pour y installer, maintenir et opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 715 187,25 \$, excluant les taxes, le tout, selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- de résilier le bail actuel se terminant le 31 décembre 2014, (CO95 01031), par lequel la Ville accorde à la Société de transport de Montréal, le droit d'utiliser des espaces dans la voûte située sur le Mont-Royal;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1130785010
80.01 (20.01)

CM14 0726

Approuver un projet de bail par lequel la Ville accorde à la Société de transport de Montréal le droit d'utiliser des espaces dans la station d'épuration des eaux usées de l'Est à Rivière-des-Prairies appartenant à la Ville, située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis, pour une durée 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2019, pour y installer, maintenir et opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 174 855,75 \$, excluant les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville accorde à la Société de transport de Montréal le droit d'utiliser des espaces dans la station d'épuration des eaux usées de l'Est appartenant à la Ville, située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2019, pour y installer, maintenir et opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 174 855,75 \$, excluant les taxes, le tout, selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1130785009
80.01 (20.02)

CM14 0727

Accorder un soutien financier annuel de 100 000 \$ pour les années 2014, 2015 et 2016 à Culture Montréal pour soutenir la réalisation de son plan d'action triennal / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 300 000 \$ à Culture Montréal, soit 100 000 \$ en 2014, 100 000 \$ en 2015 et 100 000 \$ en 2016, pour la réalisation de son plan d'action triennal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1144248002
80.01 (20.03)

CM14 0728

Approuver deux projets d'addenda no 1 modifiant les conventions intervenues entre la Ville et le S.E.R.I.C. Coopérative de solidarité et le Comité musique Maisonneuve inc. pour des projets financés dans le cadre du PRAM-Est (CG14 0133) à l'égard de l'obligation de remettre des états financiers vérifiés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les deux projets d'addenda n° 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le S.E.R.I.C. Coopérative de solidarité et la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Comité musique Maisonneuve inc. pour des projets financés dans le cadre du PRAM-Est (CG14 0133) à l'égard de l'obligation de remettre des états financiers vérifiés.

Adopté à l'unanimité.

1146352004
80.01 (20.04)

CM14 0729

Accorder un soutien financier supplémentaire, exceptionnel et non récurrent de 150 000 \$ à La Maison Marguerite de Montréal inc., pour l'année 2014, pour le maintien de six chambres destinées aux femmes en état d'itinérance / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier exceptionnel et non récurrent supplémentaire de 150 000 \$, pour l'année 2014, à La Maison Marguerite de Montréal inc. pour le maintien de six chambres destinées aux femmes en état d'itinérance;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1143684001
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0730

Octroyer, dans le cadre de l'application SIMON, un contrat de services techniques à la firme CPA-ERP inc., fournisseur unique, pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel des modules «Bureau d'affaires Finance», «Bureau d'affaires Approvisionnement et Inventaire» et «Inventaire en direct» pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 au montant de 149 467,50 \$, taxes incluses / Approuver le projet de contrat de services techniques à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'octroyer un contrat de services techniques à CPA-ERP inc., fournisseur unique, pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel des modules «Bureau d'affaires Finance», «Bureau d'affaires Approvisionnement et Inventaire» et «Inventaire en direct» , dans le cadre de l'application SIMON, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 pour la somme de 149 467,50 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver le projet de contrat de licence d'utilisation, d'entretien et de support des logiciels à intervenir entre CPA-ERP inc. et la Ville de Montréal;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1144838003
80.01 (20.06)

CM14 0731

Conclure une entente contractuelle d'une durée de 12 mois avec Globocam (Montréal) inc. pour des services d'inspection, de diagnostic et de réparation de moteurs diesel de marques et modèles Détroit séries 60 et Cummins ISM 450 & 500 - Appel d'offres public 14-13708 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente contractuelle exclusive au Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), d'une durée de 12 mois, pour des services d'inspection, de diagnostic et de réparation de moteurs diesel de marque et modèle Détroit Série 60.
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Globocam (Montréal) inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13708 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur.
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1141081004
80.01 (20.07)

CM14 0732

Accorder un contrat à Coffrage Alliance Ltée pour le projet Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014 - Dépense totale de 6 609 119 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10145 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 609 119,00 \$, taxes incluses, pour le projet Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Coffrage Alliance Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 848 777,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10145;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1143775001
80.01 (20.08)

CM14 0733

Accorder un contrat à Reftech International inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et no 4 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 553 013,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1915-AE (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un contrat à Reftech International inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et no 4 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 553 013,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1915-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1143334018
80.01 (20.09)

CM14 0734

Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la conception, la surveillance des travaux, la gestion de projet et la réalisation d'études de projets de conduites principales d'aqueduc - Dépense totale de 4 744 275,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13345 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la conception, la surveillance des travaux, la gestion de projet et la réalisation d'études de projets de conduites principales d'aqueduc, pour une somme maximale de 4 744 275,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13345 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1146217002
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0735

Accorder un contrat de services professionnels à Tetra Tech QI inc. pour la réalisation de secteurs de régulation de pression et la réhabilitation de chambres de mesure de pression sur le réseau primaire pour une somme maximale de 8 324 053,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13441 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Tetra Tech QI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation de secteurs de régulation de pression et la réhabilitation de chambre de mesure de pression sur réseau primaire, pour une somme maximale de 8 324 053,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13441 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1143775002
80.01 (20.11)

CM14 0736

Accorder un contrat de gré à gré à Northrop Grumman International Trading inc., fournisseur unique, pour le rehaussement technologique du logiciel gérant l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) en vue de la migration vers Windows 7 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 226 725,99 \$ CAD, taxes incluses (179 269 \$ US avant taxes)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Northrop Grumman International Trading inc., fournisseur unique, pour le rehaussement technologique du logiciel gérant l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) en vue de la migration vers Windows 7 pour le Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 226 725,99 \$ CAD taxes incluses (179 269,00 \$ US avant taxes), conformément à l'offre de service de cette firme en date du 12 juin 2014 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1146075005
80.01 (20.12)

CM14 0737

Accorder un contrat de gré à gré à Gray Matter Systems LLC, fournisseur unique, pour le renouvellement des licences PROFICY pour le système SCADA, de formation et de support pour l'ensemble des installations de la Direction de l'eau potable, pour une période de deux ans, pour une somme maximale de 354 581,37 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gray Matter Systems inc., fournisseur exclusif, pour le renouvellement des licences PROFICY pour le système SCADA, de formation et de support pour l'ensemble des installations de la Direction de l'eau potable, pour une période de 2 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 354 581,37 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver le projet de convention de services professionnels à cette fin;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1140269001
80.01 (20.13)

CM14 0738

Accorder un contrat à Société en commandite transport de valeurs Garda pour les services de transport des valeurs pour une période de cinq ans - Dépense totale de 695 046,87\$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13294 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un contrat à Société en commandite transport de valeurs Garda, plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de transport des valeurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 695 046,87\$, taxes incluses, pour une période de cinq ans, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13294 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1140319001
80.01 (20.14)

CM14 0739

Octroyer un contrat à ModSpace financial Services Canada inc., pour une durée de trois ans avec options de prolongation, pour la location de huit bâtiments modulaires préfabriqués temporaires situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable - Dépense totale de 687 012,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13622 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 687 012,54 \$, taxes incluses, pour la location de huit bâtiments modulaires préfabriqués temporaires, situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, pour une période de 36 mois à compter du 1^{er} novembre 2014 avec options de prolongation, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Modspace financial Services Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 607 741,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13622;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1144565009
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0740

Autoriser la prolongation, pour une période de 12 mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec Les industries Centaure Ltée (CE13 0094), pour la fourniture de munitions de pratique 9mm frangible pour le Service de police de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la prolongation, pour une période de 12 mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec Les industries Centaure Ltée (CE13 0094), pour la fourniture de munitions de pratique 9mm frangible utilisées par les policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12453;
- 2 - d'imputer cette dépense de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1144872003
80.01 (20.16)

CM14 0741

Autoriser une dépense additionnelle de 84 934,34 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction de la rue Rielle entre le boulevard LaSalle et la rue de Verdun et la reconstruction partielle de la rue Beatty entre les rues Bannantyne et Beurling, dans le cadre du contrat accordé à SINTRA inc (Région Rive-sud) (CG13 0324), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 700 883,07 \$ à 4 785 817,41 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver une dépense additionnelle de 84 934,34 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'avancée de trottoir sur la rue Wellington et l'ajout de onze arbres, dans le cadre du contrat accordé à Sintra inc. (Région Rive-Sud), pour la reconstruction de la rue Rielle, entre le boulevard LaSalle et la rue de Verdun et la reconstruction partielle de la rue Beatty, entre les rues Bannantyne et Beurling, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 700 883,07 \$ à 4 785 817,41 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

1146459010
80.01 (20.17)

CM14 0742

Accorder un contrat à Parfait Électrique inc. pour les travaux de remplacement de la génératrice des services auxiliaires du secteur haute pression de l'usine Atwater - Dépense totale de 618 673,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10124 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 618 673,41 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de la génératrice des services auxiliaires du secteur haute pression de l'usine Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Parfait électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 593 673,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10124 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1144087002
80.01 (20.18)

CM14 0743

Accorder un contrat à Les constructions et Pavage Jeskar inc. pour la réalisation de travaux d'infrastructures à la caserne de pompiers n° 59, située au 18661, boulevard de Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 933 746,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5703 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 933 746,47 \$, taxes incluses, pour les travaux d'infrastructures à la caserne de pompiers n° 59, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 872 660,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5703;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1143456002
80.01 (20.19)

CM14 0744

Octroyer un contrat à Les couvertures Saint-Léonard inc. pour l'installation de deux hottes commerciales et la réfection de deux toitures aux deux bâtiments du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, soit l'Hébergement et le Centre d'interprétation de la Base de Plein Air - Dépense totale de 567 039,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 6549 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Les couvertures Saint-Léonard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation de deux hottes commerciales (NFPA-96-2008) et la réfection de deux toitures en bardeaux d'asphalte aux deux bâtiments du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, soit l'Hébergement et le Centre d'interprétation de la Base de Plein Air, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 567 039,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6549 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1141246010
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0745

Accorder un contrat à Les Entreprises Ventec inc. pour le réaménagement des aires de jeux 18 mois à 5 ans et 5 à 12 ans dans le parc Jeanne-Mance - Site patrimonial du Mont-Royal - Dépense totale de 1 881 353,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6343 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 881 353,98 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des aires de jeux 18 mois à 5 ans et 5 à 12 ans dans le parc Jeanne-Mance - Site patrimonial du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 754 255,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6343;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1141246013
80.01 (20.21)

CM14 0746

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 400 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13567 (1 seul soum. conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois, pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Ethnoscop inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 400 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13567 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de projets prévus aux différents programmes triennaux d'immobilisations (PTI) des années 2014, 2015, 2016, 2017 des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1144804002
80.01 (20.22)

CM14 0747

Accorder un contrat à Les Services exp inc. pour les services professionnels d'ingénierie relatifs aux infrastructures municipales et aux équipements connexes de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 7 460 722,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13413 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 460 722,32 \$, taxes incluses, pour fournir des services professionnels d'ingénierie relatifs aux infrastructures municipales et aux équipements connexes de la Direction de l'eau potable, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Les Services exp inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 7 105 449,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13413 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1145925001
80.01 (20.23)

CM14 0748

Conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels avec Les Consultants S.M. inc. pour la réalisation de services de génie conseil au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 631 385,21 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 14-13674 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels en génie conseil pour le parc du CESM;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Consultants S.M. inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 631 385,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13674 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense à même le budget du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal- DGA - Qualité de vie, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1141246004
80.01 (20.24)

CM14 0749

Autoriser une dépense additionnelle de 82 000 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation des coûts réels des projets du programme de protection et de mise aux normes de bâtiment de parc et corporatifs / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Beupré Michaud Associés Architectes, Dessau ingénieurs électromécanique et Nicolet Chartrand Knoll Itée ingénieurs structure et génie civil (CG12 0108), majorant ainsi le montant total du contrat de 889 791,53 \$ à 971 791,53 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 82 000 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation des coûts réels des projets du programme de protection et de mise aux normes de bâtiments de parcs et corporatifs;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Beupré Michaud Associés Architectes, Dessau ingénieurs électromécanique et Nicolet Chartrand Knoll Itée ingénieurs structure et génie civil (CG12 0108), majorant ainsi le montant total du contrat de 889 791,53 \$ à 971 791,53 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1145110004
80.01 (20.25)

À 22 h 56, le président du conseil ajourne la séance jusqu'au mardi 19 août 2014, à 9 h30

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 18 août 2014
14 h**

**Séance tenue le mardi 19 août 2014 – 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Peter McQueen, M. Alex Norris, Mme Magda Popeanu, M. Richard Ryan et Mme Émilie Thuillier.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Benoit Dorais, M. Domenico Moschella et M. Jeremy Searle.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Luc Ferrandez.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Michel Benoit	M. Aref Salem	Coût de redistribution des vélos en 2014 Dépôt de document
M. Laurian Ionita	M. Denis Coderre	3600, Van Horne – Poursuite du promoteur

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Johanne Dion	M. Pierre Desrochers	Réforme du financement des arrondissements et impacts sur les citoyens
M. Didier Minot	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Borne de stationnement défectueuse sur Saint-Laurent, côté ouest de la rue Prince-Arthur jusqu'à l'avenue des Pins / Tolérance souhaitée de la part des agents de stationnement et simplification de l'affichage

N'ayant aucune autre intervention de la part de citoyens, le président du conseil déclare la période de questions du public close à 9 h 58.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Richard Bergeron	M. Denis Coderre	Inaction des policiers durant la manifestation d'hier soir – Refiler la facture des heures supplémentaires aux syndicats / Rencontre requise avec les chefs syndicaux pour adoucir le climat et éviter les affrontements
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre	Lutte à la corruption – urgence d'amender le décret pour les contrats de travaux de construction et de services professionnels à partir de 100 000 \$
M. Normand Marinacci	Mme Chantal Rouleau	Plan bleu et qualité de l'eau – état d'avancement du projet d'ozonisation des eaux usées et dépôt d'un échéancier

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close 10 h 13.

À 10 h 11, le conseil reprend ses travaux.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0750

Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville avec Inspec-sol inc. et WSP Canada inc., pour une somme maximale respective de 600 000 \$ et de 500 000 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 14-12336 (12 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-12336 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;
 - Contrat No 1 : Enveloppe de 600 000 \$: Inspec-Sol inc.
 - Contrat No 2 : Enveloppe de 500 000 \$: WSP Canada inc.
- 3 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1145268001
80.01 (20.26)

CM14 0751

Approuver un projet d'acte par lequel la Société d'habitation et de développement de Montréal établit sur sa propriété une servitude d'aqueduc temporaire en faveur d'un immeuble de la Ville sur une partie du lot 4 499 009, ayant une superficie de 522 mètres carrés, située au nord du Canal Lachine, entre les rues Richmond et du Séminaire, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout, sans considération monétaire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'acte par lequel la Société d'habitation et de développement de Montréal établit une servitude d'aqueduc temporaire en faveur d'une propriété de la Ville, sur une partie du lot 4 499 006 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, montréal sur le plan N° B-124 Sainte-Anne préparé par Johanne Rangers, arpenteure-géomètre le 3 février 2014 sous sa minute N° 980, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte, le tout, sans considération monétaire.

Adopté à l'unanimité.

1144962003
80.01 (20.27)

CM14 0752

Approuver un projet d'acte par lequel la Société immobilière du Canada CLC Limitée établit sur sa propriété une servitude d'aqueduc temporaire en faveur d'un immeuble de la Ville de Montréal, sur une partie du lot 4 499 016, ayant une superficie de 362,9 mètres carrés, située entre les rues Richmond et du Séminaire, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout, sans considération monétaire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit:

d'approuver le projet d'acte par lequel la Société immobilière du Canada CLC Limitée établit une servitude d'aqueduc temporaire en faveur d'une propriété de la Ville, sur une partie du lot 4 499 016 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, montrée sur le plan N° B-124 Sainte-Anne préparé par Johanne Rangers, arpenteure-géomètre le 3 février 2014 sous sa minute N° 980, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte, le tout, sans considération monétaire.

Adopté à l'unanimité.

1144962004
80.01 (20.28)

CM14 0753

Approuver le projet du deuxième amendement de bail par lequel la Ville loue de la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada un espace à bureaux situé au 5757, boulevard Cavendish, pour le poste de quartier 9 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} février 2012 au 31 janvier 2017 - Dépense totale de 521 066,69 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit:

1 - d'approuver le projet du deuxième amendement de bail par lequel la Ville loue de la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} février 2012, un espace d'une superficie de 421,04 mètres carrés, situé au 5757, boulevard Cavendish et utilisé pour les besoins du poste de quartier 9 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 108 381,87 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet d'amendement de bail;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1144565003
80.01 (20.29)

CM14 0754

Ratifier l'occupation au sous-sol de l'immeuble situé au 1604, avenue de l'Église par la Société des modélistes ferroviaires Vallée des Pins pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 août 2014 / Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à la Société des modélistes ferroviaires Vallée des Pins un espace d'environ 1 658 pieds carrés au sous-sol de l'immeuble situé au 1604, avenue de l'Église, pour un terme d'un an, soit du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015, pour un loyer total de 3 456 \$, excluant les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit:

- 1 - de ratifier l'occupation au sous-sol de l'immeuble situé au 1604, avenue de l'Église par la Société des modélistes ferroviaires Vallée des Pins pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 août 2014;
- 2 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à la Société des modélistes ferroviaires Vallée des Pins un espace d'environ 1 658 pieds carrés au sous-sol de l'immeuble situé au 1604, avenue de l'Église, pour un terme d'un an, soit du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015, pour un loyer total de 3 456 \$, excluant les taxes;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1145840005
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0755

Approuver le projet d'acte de servitude par lequel le Centre sportif et culturel du Collège Saint-Jean-Vianney consent à la Ville une servitude réelle et perpétuelle pour l'acheminement des eaux de surface provenant de leur propriété vers les marais du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit:

d'approuver le projet d'acte de servitude par lequel le Centre sportif et culturel du Collège Saint-Jean-Vianney consent à la Ville une servitude réelle et perpétuelle pour l'acheminement des eaux de leur propriété, désignée comme fonds servant et constituée d'une partie des lots 2 159 480 et 2 159 481 du cadastre du Québec, vers les marais du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, désignée comme fonds dominant et constituée du lot 2 159 474 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Montréal, sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

1144240003
80.01 (20.31)

CM14 0756

Accorder un soutien financier de 1 000 000 \$, pour l'année 2014, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement économique des industries du tourisme et des congrès à Montréal et de gérer la fonction d'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 1 000 000 \$, pour l'année 2014, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion, d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement économique des industries du tourisme et des congrès à Montréal, et gérer la fonction de l'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1143931002
80.01 (20.32)

CM14 0757

Accorder un contrat à Construction Fermont International Ltée pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale dans le boulevard Pie-IX, du boulevard Crémazie à la rue Jarry, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 2 159 752,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 251803 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 159 752,04 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale dans le boulevard Pie-IX, du boulevard Crémazie à la rue Jarry, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Construction Fermont International Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 941 952,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 251803;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1144822039
80.01 (20.33)

CM14 0758

Accorder un contrat à Norgéreq Ltée pour remplacer l'ensemble des fenêtres de l'édifice du 1500 des Carrières et réaliser d'autres travaux connexes - Dépense totale de 1 638 642,91 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5720 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 638 642,91 \$, taxes incluses, pour remplacer l'ensemble des fenêtres de l'édifice du 1500 des Carrières et pour réaliser d'autres travaux connexes, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 567 397,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5720;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1141029002
80.01 (20.34)

CM14 0759

Accorder un contrat à Construction Transit 2eG Ltée pour le réaménagement de l'observatoire de tortues à la Pointe-Madeleine au parc-nature du Cap-Saint-Jacques - Dépense totale de 351 797,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6295 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 351 797,08 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de l'observatoire de tortues à la Pointe-Madeleine au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Construction Transit 2eG Ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 314 108,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6295 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1144956001
80.01 (20.35)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.36) à 80.01 (20.38) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0760

Accorder un contrat à Groupe Axino inc. pour la réalisation de travaux de réfection de la maçonnerie et gestion des eaux pluviales de l'entrepôt du Service de sécurité incendie de Montréal, situé au 4040 avenue du Parc dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 571 750 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5725 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 571 750 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la maçonnerie et la gestion des eaux pluviales de l'entrepôt du Service de sécurité incendie de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Groupe Axino inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 511 750 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5725;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1141035011
80.01 (20.36)

CM14 0761

Octroyer un contrat de services professionnels de gré à gré à l'École nationale d'administration publique pour l'évaluation des compétences de gestion des candidats à des postes cadres, pour une somme maximale de 743 000 \$, exempte de taxes / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation des compétences de gestion, pour une somme maximale de 743 000 \$, exempte de taxes, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

1145138003
80.01 (20.37)

CM14 0762

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue du Conseil national de recherches Canada / National Research Council Canada (CNRC - NRC) pour une période de 18 mois, à compter du 1^{er} novembre 2014, des espaces de bureau et des laboratoires d'une superficie d'environ 643,75 mètres carrés, au 6100, rue Royalmount, à des fins de relocalisation temporaire des employés de l'usine Charles-J Des Bailleurs, pour une dépense totale de 380 501,37 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du Conseil national de recherches Canada, pour une période de 18 mois, à compter du 1^{er} novembre 2014, des espaces à bureau et laboratoires d'une superficie d'environ 643,75 mètres carrés, situés au 6100, Royalmount, à des fins de relocalisation temporaire de l'usine Charles-J Des Bailleurs, moyennant un loyer total de 325 313,37 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 55 188 \$, taxes incluses, payable en 2014, pour les travaux d'aménagement, les contingences et les incidences;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1145062001
80.01 (20.38)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0763

Autoriser une dépense de 2 653 123,16 \$, taxes et frais incidents inclus, pour l'acquisition de 5 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG12 0079)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 653 123,16 \$, taxes et frais incidents inclus, pour l'acquisition de 5 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG12 0079);
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1143838005
80.01 (30.01)

CM14 0764

Autoriser une appropriation de crédits de 211 367,59 \$ en provenance de la réserve du fonds de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, voirie et transports pour consolider et assurer la planification intégrée et la coordination des travaux 0-5 ans sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser une appropriation de crédits de 211 367,59 \$, en provenance de la réserve du fonds de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, voirie et transports pour consolider et assurer la planification intégrée et la coordination des travaux 0-5 ans sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

À 10h 35, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Érika Duchesne.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1144372002
80.01 (30.02)

CM14 0765

Approuver l'entente visant la relance du fonds local de solidarité Ahuntsic-Cartierville et la conversion partielle du prêt de Fonds de solidarité FTQ sous forme de contribution et autoriser la signature de cette entente

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'entente visant la relance du fonds local de solidarité Ahuntsic-Cartierville et la conversion partielle du prêt de Fonds de solidarité FTQ sous forme de contribution et d'autoriser la signature à titre d'intervenante à cette entente.

Adopté à l'unanimité.

1141333013
80.01 (30.03)

CM14 0766

Adopter la Politique sur l'industrie du taxi à Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la Politique sur l'industrie du taxi à Montréal.

Un débat s'engage.

À 10 h 23, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Érika Duchesne.

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par M. Alex Norris

d'apporter un amendement à la politique à l'étude afin de modifier à la page 9, dans la section sur l'installation des caméras dissuasives du document, à la fin du deuxième paragraphe comme suit :

- biffer les mots : « ... dont celle de limiter le pouvoir de recueillir des renseignements personnels » et de les remplacer par les mots suivants : « ... afin de restreindre l'accès aux données aux seules fins d'enquête relevant exclusivement des forces policières ou des agents de la paix dûment mandatés ».

À 10 h 44, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Un débat s'engage sur la recevabilité de l'amendement.

Suite à l'engagement du maire d'obtenir, d'ici le prochain conseil municipal, un avis juridique portant sur les limites encadrant le pouvoir de recueillir des renseignements personnels, le conseiller Sauvé retire sa proposition d'amendement, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (30.04).

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alex Norris

d'ajouter une mention au résolu à l'effet : « qu'un suivi de l'implantation de la Politique sur l'industrie du taxi soit déposé une fois par année, lors d'une assemblée du conseil municipal ».

Le président du conseil juge la proposition d'amendement des conseillers Rotrand et Norris recevable.

La proposition est agréée.

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (30.04), tel qu'amendé.

Le président du conseil met aux voix l'article 80.01 (30.04), tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1143224001
80.01 (30.04)

CM14 0767

Autoriser la fabrication et l'installation, sur une période de 52 mois, de systèmes de protection latérale sur les véhicules lourds de la Ville au coût de 2 572 468 \$, taxes incluses, et autoriser un virement budgétaire de 175 000 \$ en provenance du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) vers le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) pour financer la dépense de 2014

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la fabrication et l'installation, sur une période de 52 mois, de systèmes de protection latérale sur les véhicules lourds de la Ville au coût de 2 572 468 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 175 000 \$ du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) vers le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) pour financer la production de 70 systèmes de protection latérale pour l'année 2014;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation de 2014, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
- 4 - d'inclure cette dépense dans la planification budgétaire du PTI 2015-2017.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1141081003
80.01 (30.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0768

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

Adopté à l'unanimité.

1145075002
80.01 (42.01)

CM14 0769

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de production et de distribution de l'eau potable et de collecte et d'épuration des eaux usées

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de production et de distribution de l'eau potable et de collecte et d'épuration des eaux usées », sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1140865003
80.01 (42.02)

CM14 0770

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie ainsi que des pièces et accessoires nécessaires à leur entretien

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie ainsi que des pièces et accessoires nécessaires à leur entretien », sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1140379001
80.01 (42.03)

CM14 0771

Adoption - Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'une conduite de gaz naturel dans le parc-nature du Bois-de-Liesse

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'une conduite de gaz naturel dans le parc-nature du Bois-de-Liesse ».

Adopté à l'unanimité.

1144240001
80.01 (42.04)

CM14 0772

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » pour retirer de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est, à des fins résidentielles, le lot 1 155 549 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 68,6 mètres carrés.

Adopté à l'unanimité.

1144386004
80.01 (42.05)

CM14 0773

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2014) (RCG 14-003) afin de permettre la libération de certaines données géomatiques

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2014) (RCG 14-003) afin de permettre la libération de certaines données géomatiques ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1141477003
80.01 (42.06)

CM14 0774

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles » / Tenue d'une consultation publique

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles » et de le soumettre à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1140524001
80.01 (43.01)

À 12 h 36, le président du conseil suspend la séance jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 18 août 2014
14 h**

**Séance tenue le mardi 19 août 2014 – 14 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv  , M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme   milie Thuillier et Mme Monique Vall  e.

PR  SENCE EN COURS DE S  ANCE :

M. Fran  ois William Croteau.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :

M. Benoit Dorais, M. Domenico Moschella et M. Dominic Perri.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :

M. Luc Ferrandez.

AUTRES PR  SENCES :

Mme Colette Fraser, Greffi  re adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur g  n  ral
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr  sident du conseil, M. Frantz Benjamin d  clare la s  ance ouverte.

   14 h 06, le conseil reprend ses travaux.

Il est propos   par M. Francesco Miele

appuy   par M. Pierre Desrochers

Et r  solu :

de r  unir, pour fins d'  tude, les articles 80.01 (44.01)    80.01 (44.03) de l'ordre du jour.

Adopt      l'unanimit  .

CM14 0775

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 11 juin 2014 par la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal et adoption, avec changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » - Ajout d'une dérogation à la plaine inondable dans le secteur des marais du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies situé sur le territoire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 11 juin 2014 par la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG 13-017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) »;
- 2 - d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le secteur des marais du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies situé sur le territoire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1132622007
80.01 (44.01)

CM14 0776

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 11 juin 2014 par la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal et adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » - Intégration du profil en long du fleuve Saint-Laurent, tronçon Varennes-Grondines, applicable sur la portion extrême est du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 11 juin 2014 par la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG 13-016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) »;

- 2 - d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » pour intégrer le profil en long du fleuve Saint-Laurent, tronçon Varennes-Grondines, applicable sur la portion extrême est du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1112622005
80.01 (44.02)

CM14 0777

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 11 juin 2014 par la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal et adoption, avec changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » - Ajout d'une dérogation à la plaine inondable dans le secteur du boulevard Lalande situé sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 11 juin 2014 par la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG 13-018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) »;
- 2 - d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le secteur du boulevard Lalande situé sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1112622004
80.01 (44.03)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (51.01) à 80.01 (51.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0778

Nominations au conseil d'administration du centre local de développement Lachine Affaires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers
M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du centre local de développement Lachine Affaires (CLD), agissant à titre de mandataire pour le territoire de l'arrondissement de Lachine :

Loisirs et culture

M. Guillaume Charron

Maroons de Lachine

Affaires et commerce

M. Louis St-Martin

Joli-Coeur Lacasse

Adopté à l'unanimité.

1145856009
80.01 (51.01)

CM14 0779

Nomination au conseil d'administration de la corporation de développement économique communautaire Centre-Sud/Plateau Mont-Royal (CDÉC)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de désigner madame Valérie Plante, conseillère de ville - district de Sainte-Marie, à titre de représentante de l'arrondissement de Ville-Marie, au conseil d'administration de la corporation de développement économique communautaire Centre-Sud / Plateau Mont-Royal (CDÉC).

Adopté à l'unanimité.

1142701050
80.01 (51.02)

CM14 0780

Reconduction de membres au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 août 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers
M. Luis Miranda

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de reconduire le mandat des personnes suivantes à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, et ce, pour la période de juin 2014 à juin 2016, à savoir :

- M^{me} Jeannine Gauthier, vice-présidente du Service d'aide communautaire d'Anjou (SAC), à titre de représentante du domaine de l'économie sociale;
- M^{me} Carole Laforest, présidente de la firme Carole Laforest Conseil inc., à titre de représentante du milieu des affaires;
- M. Joël Châteauneuf, président de la compagnie Matt-Canada inc., à titre de représentant du milieu des affaires.

Adopté à l'unanimité.

1141597016
80.01 (51.03)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0781

Accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 \$ à l'organisme culturel La Ligne Bleue, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juillet 2014 par sa résolution CE14 1088;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 60 000\$ à La Ligne Bleue afin de soutenir les activités de démarrage de l'organisme culturel pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1146344003

CM14 0782

Accorder un soutien financier non récurrent de 80 000 \$ à Regroupement des Magasins-partage de l'île de Montréal pour le soutien de ses activités 2014, dans le cadre du projet « Soulager la faim et nourrir l'espoir », provenant du budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1126;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 80 000 \$ à Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal pour le soutien de ses activités 2014;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1140302002

CM14 0783

Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour les travaux de voirie, d'égout et d'aqueduc sur la 7^e Avenue, entre le boulevard LaSalle et la rue Centrale, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 1 193 149,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 311745 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1100;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 193 149,47 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant, représentant 91,28 % du coût total du contrat pour des travaux de voirie, d'égout et d'aqueduc sur la 7^e Avenue, entre le boulevard LaSalle et la rue Centrale ;
- 2 - d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 192 117,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 311745 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1146152016

CM14 0784

Accorder un contrat à E2R inc. pour des travaux de construction d'un égout pluvial, d'une conduite d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures et d'un système d'éclairage pour la relocalisation du boulevard Gouin, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 1 390 821,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RP-ING14-08 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1108;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 390 821,06 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'un égout pluvial, d'une conduite d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures et d'un système d'éclairage pour la relocalisation du boulevard Gouin, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à E2R inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 357 545,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RP-ING14-08 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1142726010

CM14 0785

Accorder un contrat à Constructions BSL inc. pour les travaux de réfection des joints de tablier du pont d'étagement Sherbrooke Est, près de la rue Wurtele, situé à la jonction des arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Ville-Marie - Dépense totale de 702 542,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 07-11053 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1101;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 702 542,15 \$, taxes incluses, pour la réfection des joints du tablier supérieur du pont d'étagement de la rue Sherbrooke Est, au-dessus des voies du C.P. à l'est de la rue Wurtele, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction BSL inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission corrigée, soit pour une somme maximale de 657 503,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-11053;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1140541003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0786

Accorder un contrat à Procova inc. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme situé au 5350 rue Lafond, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 976 827,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5709 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1104;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 976 827,60 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme situé au 5350, rue Lafond, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 936 126,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5709;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1140652001

CM14 0787

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à 9189-6985 Québec inc., aux fins d'assemblage commercial, une partie de ruelle située à l'arrière du 3941, rue Bélair, d'une superficie de 68,6 mètres carrés, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour la somme de 40 645 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 330 863 du cadastre du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1117;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 5 330 863 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la compagnie 9189-6985 Québec inc., à des fins d'assemblage, une partie de la ruelle, constituée du lot 5 330 863 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 68,6 mètres carrés, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour le prix de 40 645 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1144501001

CM14 0788

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Le Centre des organismes communautaires, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} août 2014, un local au 4^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 1 194,8 pieds carrés, à des fins socioculturelles, pour un loyer total de 42 582,48 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1118;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Le Centre des organismes communautaires, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} août 2014, un local situé au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 1 194,8 pieds carrés, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 42 582,48 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1144069007

CM14 0789

Approuver un projet d'acte par lequel l'Université de Montréal accorde à la Ville de Montréal une servitude d'égout pluvial permettant l'installation des conduits nécessaires au drainage du viaduc ferroviaire et de l'axe central du projet connu sous le nom du Campus Outremont, et ce, sans considération monétaire, conformément à l'entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont et son addenda

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1121;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte par lequel l'Université de Montréal accorde à la Ville de Montréal une servitude d'égout pluvial permettant l'installation de conduits nécessaires au drainage du viaduc ferroviaire et de l'axe central du projet connu sous le nom du Campus Outremont, et ce, sans considération monétaire, conformément à l'entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont et son addenda.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1140783001

CM14 0790

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal (autrefois Hôpital Louis-H.-Lafontaine), une servitude d'égout pluvial, d'une superficie de 786,8 mètres carrés, constituée d'une partie du lot 3 858 204 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à titre gratuit

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1122;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte par lequel l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal consent, à titre gratuit, à la Ville de Montréal, une servitude d'égout pluvial pour construire, placer, remplacer, inspecter, ajouter, exploiter, maintenir, entretenir et réparer une conduite d'égout pluvial sur une partie du lot 3 858 204 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située entre le prolongement des rues Gamelin et Georges-Villeneuve et entre la rue Beauclerck et le prolongement de la rue Anne-Hébert, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, tel qu'identifié au plan préparé par M. Alain Letourneau, arpenteur-géomètre, le 3 mars 2009 sous le numéro 7074 de ses minutes, dossier numéro 9113, le tout sujet aux termes et conditions au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1133642001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0791

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 340 000 \$ en 2014 et 76 666 \$ en 2015, à Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre pour réaliser le projet « Carrefour vert de Saint-Pierre », secteur de Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Lachine, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1127;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers
M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 340 000 \$ en 2014 et 76 666 \$ en 2015, à Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre pour la réalisation du projet « Carrefour vert de Saint-Pierre », secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Lachine, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1145917002

CM14 0792

Accorder un contrat à Télécommunications Grimard inc., d'une durée de 24 mois, pour l'acquisition et l'installation de 100 caméras motorisées pour le Centre de la Gestion de la mobilité urbaine (CGMU), pour une somme maximale de 1 605 206,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13486 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1174;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat à Télécommunications Grimard inc. d'une durée de 24 mois, pour l'acquisition et l'installation de 100 caméras motorisées pour le Centre de la Gestion de la mobilité urbaine (CGMU), pour une somme maximale de 1 605 206,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13486;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1145897010

CM14 0793

Conclure avec Aquatechno Spécialistes Aquatiques inc. une entente-cadre collective d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de produits chimiques et accessoires pour piscines - Appel d'offres public 14-13665 - (3 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1170;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de produits chimiques et des accessoires pour piscines;
- 2- d'accorder à Aquatechno Spécialistes Aquatiques inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat pour les groupes 1 et 2, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13665 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1144119004

CM14 0794

Accorder un contrat à Groupe Hexagone s.e.c. pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de mails centraux et de travaux d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Saint-Laurent, de la rue Jarry Est au boulevard Crémazie Est, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 2 136 822,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 257506 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1178;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 136 822,65 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de mails centraux et travaux d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Saint-Laurent, de la rue Jarry Est au boulevard Crémazie Est, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (PRR – Réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Groupe Hexagone s.e.c., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 978 822,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 257506;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.14 1144822030

CM14 0795

Autoriser une dépense additionnelle de 75 000 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement des drains dans le cadre du contrat accordé à Les Entrepreneurs Bucaro inc. (CM14 0282), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 994 253,80 \$ à 2 069 253,80 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1180;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 75 000 \$, taxes incluses, pour les travaux additionnels dans le cadre du contrat accordé à Les Entrepreneurs Bucaro inc., (CM14 0282) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 994 253,80 \$ à 2 069 253,80 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1144822042

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0796

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la reconstruction de la chaussée, les travaux de drainage, le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sanitaire, le remplacement des branchements de services et le pavage sur la rue Bergeron, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 623 831,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-14-16 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1181;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 623 831,77 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sanitaire, remplacement des branchements de services et pavage sur la rue Bergeron, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission soit une somme maximale de 608 831,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-14-16;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1146787001

CM14 0797

Accorder un contrat à Quadrax & Associés EG pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Chaumont, dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 7 189 678,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5722 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1183;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers
M. Luis Miranda

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 7 189 678,11 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Chaumont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à la firme Quadrax & Associés EG, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 980 270 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5722;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1140457007

CM14 0798

Accorder un contrat à Urbex Construction inc. pour réaliser les travaux de réaménagement du terrain de soccer/football en revêtement synthétique - infrastructure au complexe sportif Claude-Robillard en vue d'y accueillir la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016 - Dépense totale de 2 130 156,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6681 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1186;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 130 156,77 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de réaménagement du terrain de soccer/football en revêtement synthétique - infrastructure au complexe sportif Claude-Robillard en vue d'y accueillir la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Urbex Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 800 013,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6681;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1144332003

CM14 0799

Accorder un contrat à Urbex Construction inc. pour la réfection des terrains de tennis extérieurs du complexe sportif Claude-Robillard en vue de la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016 - Dépense de 2 232 209,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6687 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1187;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 232 209,01 \$, taxes incluses, pour la réfection des terrains de tennis extérieurs du Complexe sportif Claude-Robillard en vue de la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Urbex Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 083 413,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6687;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1144332004

CM14 0800

Autoriser une dépense additionnelle de 357 523,34 \$, taxes incluses, pour l'ajout d'un outil télémétrique adapté et d'un module supplémentaire au système SIT-Neige / Autoriser les modifications au contrat de services professionnels intervenu avec la firme Logic-Contrôle inc. le 28 avril 2014 (CM14 0401) et approuver les soumissions du 7 mai 2014 et du 25 juillet 2014, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 587 234,47 \$ à 1 944 760,81 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE1195;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 357 523,34 \$, taxes incluses, pour l'ajout d'un outil télémétrique adapté et d'un module supplémentaire au système SIT-Neige;

- 2- d'autoriser les modifications au contrat de services professionnels intervenu entre la Ville et la firme Logic-Contrôle inc. le 28 avril 2014 (CM14 0401) et d'approuver les soumissions du 7 mai 2014 et du 25 juillet 2014 majorant ainsi le montant total du contrat de 1 587 234,47 \$ à 1 944 760,81 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1140355001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0801

Approuver un projet de convention entre la Ville et Physiothérapie du sport du Québec inc., d'une durée de 3 ans (2014-2016), établissant les modalités et conditions de location à l'organisme des installations de la clinique de physiothérapie et de la médecine du sport du complexe sportif Claude-Robillard, pour une somme maximale de 91 400 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1197;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver la convention entre la Ville et Physiothérapie du sport du Québec inc. d'une durée de trois ans établissant les modalités et conditions de location à l'organisme des installations de la clinique de physiothérapie et de la médecine du sport du complexe sportif Claude-Robillard;
- 2- de recevoir les sommes maximales de 25 000 \$, 30 000 \$ et 36 400 \$, incluant les taxes applicables, de cet organisme pour les années 2014, 2015 et 2016 respectivement. Ces sommes pourront être inférieures si l'organisme dispense les services aux athlètes et les services lors des Jeux de Montréal pour une valeur maximale de 11 500 \$ annuellement tel qu'établi dans la convention;
- 3- d'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1131222001

CM14 0802

Approuver un projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière de 27 873 400 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.5 (PIQM 1.5) / Modifier la résolution CM14 0412 du 29 avril 2014 afin de préciser dans la demande de subvention associée au présent projet de protocole que la Ville assumera les coûts d'exploitation des installations financées par le PIQM 1.5

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1224;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal pour le versement d'un soutien financier maximal de 27 873 400 \$ dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-municipalités aux termes et conditions mentionnés au protocole d'entente (Dossier 525364), et ce, sans préjudice aux droits de la Ville de contester la portée et la validité de la clause de pénalité inscrite à l'article 11.2 et en tenant compte notamment des dispositions de l'article 5 l) dudit protocole, telles que décrites ci-après :

"Le Bénéficiaire s'engage à :
(...)

5 l) :assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de travaux décrits à l'annexe B. D'autre part, tenir indemne et prendre fait et cause pour le Ministre, le gouvernement du Québec et leurs représentants, advenant toute réclamation pouvant découler du présent protocole et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux fins de la réclamation des travaux décrits à l'annexe B";

- 2- d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer cette entente pour et au nom de la Ville;
- 3- de mandater le Service de l'eau pour gérer les demandes de subventions ainsi que le protocole d'entente;
- 4- de modifier la résolution du conseil municipal CM14 0412 du 29 avril 2014 en ajoutant l'alinéa suivant :

«3 - de spécifier au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que la Ville de Montréal s'engage à assumer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus des projets réalisés avec l'aide financière obtenue du PIQM 1.5».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1141158002

CM14 0803

Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'un terrain constitué de parties du lot 1 164 365 du cadastre du Québec, d'une superficie de 3591,8 mètres carrés, aux fins de prolonger la rue Claude-Henri-Grignon en vue de desservir une nouvelle école projetée dans le secteur résidentiel Nouveau Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Saint-Laurent / Autoriser une dépense de 2 072 999,25 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1198;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, aux fins de prolonger la rue Claude-Henri-Grignon en vue de desservir une nouvelle école projetée dans le secteur résidentiel Nouveau Saint-Laurent, d'un terrain d'une superficie de 3591,8 mètres carrés, situé sous l'emprise de la rue Claude-Henri-Grignon et du boulevard Cavendish, dans l'arrondissement Saint-Laurent, constitué de parties du lot 1164365 du cadastre du Québec, tel qu'indiqué au plan préparé le 10 avril 2014 par Mylène Corbeil, arpenteure-géomètre sous le numéro 599 de ses minutes;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques, pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser à cette fin une dépense de 2 072 999,25 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Peter McQueen

de reporter l'étude du dossier à la prochaine assemblée du conseil, conformément au paragraphe 2° de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur la proposition de report des conseillers Gadoury et McQueen.

Le président met aux voix la proposition de report des conseillers Gadoury et McQueen et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 17

Contre : 39

Le président du conseil déclare la proposition de report des conseillers Gadoury et McQueen rejetée à la majorité des voix.

Le président du conseil met aux voix l'article 20.23 et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.23 1144073001

CM14 0804

Accorder un soutien financier de 100 000 \$ pour l'année 2014 au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec à même le budget de fonctionnement de la Ville / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1217;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec afin de réaliser son mandat de promotion internationale et de développement de l'industrie pour l'année 2014;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de la culture à signer ledit projet de convention;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1146307002

CM14 0805

Approuver un projet de bail d'une durée de quatre (4) ans, quatre mois (4) et seize (16) jours, soit du 15 novembre 2013 au 31 mars 2018, par lequel la Ville permet à TM Mobile inc. d'occuper une partie du lot 3 002 750 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 108 mètres carrés, située à l'intersection sud-ouest de la rue Allard et de l'avenue Irwin, dans l'arrondissement de LaSalle, pour la somme de 30 295 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1202;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail d'une durée de quatre ans (4) ans, quatre mois (4) et seize (16) jours, du 15 novembre 2013 au 31 mars 2018, par lequel la Ville permet à TM Mobile inc. d'occuper une superficie approximative de 108 mètres carrés, à l'intersection sud-ouest de la rue Allard et de l'avenue Irwin, dans l'arrondissement de LaSalle, sur une partie du lot 3 002 750 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 30 295 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1146646002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0806

Approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville loue à Bell Mobilité inc. un espace d'une superficie de 529 mètres carrés, situé au 6749, rue Pascal-Gagnon (Dépotoir à neige Langelier), à des fins d'activités de télécommunication

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1203;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet de modification de bail par lequel la Ville loue à Bell mobilité inc. un espace d'une superficie de 529 mètres carrés, situé au 6749, rue Pascal-Gagnon sur le site du dépotoir à neige Langelier, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, afin que cette compagnie puisse opérer et maintenir une tour, des antennes et des équipements de télécommunication, et ce, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de modification du bail.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1143022009

CM14 0807

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Ex aequo, à des fins administratives, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} juillet 2014, un local d'une superficie de 2 009 pieds carrés, au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour un loyer total de 71 826,76 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1204;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Ex aequo, à des fins administratives, un local au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 2 009 pieds carrés, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} juillet 2014, moyennant un loyer total de 71 826,76 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1144069005

CM14 0808

Approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal, à des fins administratives, pour une période de 26 mois, à compter du 1^{er} avril 2014, un local d'une superficie de 404 pieds carrés, au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour un loyer total de 7 074,78 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1205;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal, à des fins administratives, un local au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 404 pieds carrés, pour une période de 26 mois, à compter du 1^{er} avril 2014, moyennant un loyer total de 7 074,78 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1144069008

CM14 0809

Renoncer, sans considération, à un droit de préemption et à la restriction d'usages créés en faveur de la Communauté urbaine de Montréal sur un emplacement situé du côté ouest de l'avenue Broadway Nord et au nord du boulevard Métropolitain, dans la Ville de Montréal-Est

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1219;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver l'intervention de la Ville dans l'acte de cession prévu entre M. Franco Rubbo et Mme Antonietta Guerrera et 9089-6697 Québec inc., relatif au lot 1 250 873 du cadastre du Québec, aux termes de laquelle la Ville renonce, sans considération, à un droit de préemption et à une restriction d'usage résultant d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 817 000, le 2 novembre 1995.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1133496003

CM14 0810

Accorder un soutien financier non récurrent de 64 710,20 \$ à Le Centre jeunesse de Montréal pour la coordination d'un réseau intersectoriel montréalais d'échange et d'information sociocommunautaires sur les problématiques associées aux gangs de rue, pour l'année 2014-2015, dans le cadre de l'entente entre le ministre de la Sécurité publique du Québec et la Ville de Montréal relative à la participation de la Ville au « Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011 - 2014 » / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1208;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 64 710,20 \$ à Le centre jeunesse de Montréal pour assurer la coordination d'un projet de mise en œuvre d'un réseau intersectoriel montréalais d'échange et d'information sociocommunautaires sur la problématique des gangs de rue, pour l'année 2014-2015, dans le cadre de l'Entente entre le ministre de la Sécurité publique et la Ville de Montréal relative à la participation de la Ville au « Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011 – 2014 »;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1143381004

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0811

Accorder un soutien financier, non récurrent, de 50 000 \$ à Festival mode et design Montréal (FMDM) pour la promotion de la 14^e édition du Festival mode et design du 18 au 23 août 2014 au Quartier des spectacles, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1211;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Festival mode et design Montréal pour la promotion de la 14^e édition du Festival mode et design du 18 au 23 août 2014, au Quartier des spectacles, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1143931004

CM14 0812

Modifier la convention de financement avec le Regroupement Pied Carré, dans le cadre de l'entente intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications, pour la réalisation des travaux d'aménagement d'ateliers d'artiste dans l'immeuble situé au 5445-5455, avenue de Gaspé, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, afin d'ajouter un montant de 200 000 \$ pour la mise aux normes de l'Atelier Circulaire / Approuver un projet de convention à cet effet majorant ainsi le montant total de 2,65 M\$ à 2,85 M\$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1215;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier additionnel de 200 000 \$, taxes incluses, à Pied Carré – Regroupement des créateurs de Saint-Viateur Est afin de réaliser les travaux de mise aux normes dans l'immeuble situé au 5445 avenue de Gaspé, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour le projet d'Atelier Circulaire;
- 2- d'approuver un projet de modification à la convention majorant le montant total à 2,85 M \$ et modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Regroupement Pied Carré (CM13 0971), établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1146331002

CM14 0813

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Centre de transition Le Sextant inc. pour l'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 4 254 194,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13656 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2014 par sa résolution CE14 1270;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Centre de transition Le Sextant inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une période de 3 ans, soit pour une somme maximale de 4 254 194,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13656;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1145034004

CM14 0814

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc. pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires dans la 23^e Avenue entre les rues Remembrance et Saint-Antoine et dans la 48^e Avenue entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Acadia, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 3 575 883,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public LAC-PUB-1412 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2014 par sa résolution CE14 1273;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense totale de 3 064 291,08 \$, représentant 85,7 % du coût total du contrat, pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires dans la 23^e Avenue entre les rues Remembrance et Saint-Antoine et dans la 48^e Avenue entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Acadia, dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 575 883,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public LAC-PUB-1412;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1142421034

CM14 0815

Accorder un soutien financier additionnel de 300 000 \$ à la Société de verdissement du Montréal Métropolitain (SOVERDI) pour la plantation de 6 500 arbres et la coordination des efforts de plantation sur le domaine privé, dans le cadre du Plan d'action canopée de Montréal / Approuver un projet d'entente modifiant l'entente intervenue entre SOVERDI et la Ville de Montréal (CM13 0988), majorant ainsi la contribution financière de 125 000 \$ à 425 000 \$ / Approuver le protocole de visibilité à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2014 par sa résolution CE14 1287;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier additionnel non récurrent de 300 000 \$ à la Société de verdissement du Montréal Métropolitain (SOVERDI) pour la plantation de 6 500 arbres et la coordination des efforts de plantation sur le domaine privé dans le cadre du Plan d'action canopée de Montréal;

- 2- d'approuver un projet d'entente modifiant l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et SOVERDI (CM13 0988), majorant ainsi le montant de ce soutien financier de 125 000 \$ à 425 000 \$, ainsi que le protocole de visibilité identifié à l'annexe B du projet d'entente, selon les termes et conditions y stipulés;
- 3- d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à signer le protocole de visibilité pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1146620006

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.38 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0816

Autoriser une dépense additionnelle de 368 565,41 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de conduites additionnelles d'égout secondaire et un approvisionnement additionnel en pierre concassée dans le cadre du contrat octroyé à Les Pavages Dorval division Construction Groupe Bau-Val inc. (CM14 0611), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 153 439,26 \$ à 3 522 004,67 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2014 par sa résolution CE14 1288;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 368 565,41 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de conduites additionnelles d'égout secondaire et un approvisionnement additionnel en pierre concassée dans le cadre du contrat octroyé à Les Pavages Dorval division Construction Groupe Bau-Val inc. (CM14 0611), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 153 439,26 \$ à 3 522 004,67 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1144707001

CM14 0817

Accorder un contrat à Procova inc. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle à la Maison de la culture Mercier située au 8105, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 905 083,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5710 (5 soum.).

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2014 par sa résolution CE14 1278;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 905 083,20 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle à la Maison de la culture Mercier située au 8105, rue Hochelaga dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 867 371,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5710;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1140652003

CM14 0818

Approuver un projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 3 100 000 \$, pour la période 2014 - 2016, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser à cette fin un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 310 000 \$, soit 160 000 \$ à Office municipal d'habitation de Montréal et 150 000 \$ à Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc. dans le cadre de l'entente susmentionnée / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2014 par sa résolution CE14 1283;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de protocole d'Entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville aux fins de planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2016 - Entente Ville - MIDI (2014- 2016);
- 2- d'autoriser la réception d'une aide financière d'un montant de 3 100 000 \$ provenant du MIDI pour la réalisation des projets issus de ladite Entente;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 3 100 000 \$ à affecter pour la réalisation de ladite Entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour gérer la mise en œuvre de ladite Entente;

- 5- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 310 000 \$, pour l'année 2014-2015, soit 160 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour réaliser le projet « Habiter la mixité » et 150 000 \$ au Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc. pour réaliser le projet « Intégration », dans le cadre de l'Entente biennale entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal (2014 - 2016);
- 6- d'approuver les deux projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 7- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1144251004

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0819

Adopter une résolution manifestant l'accord de la Ville de Montréal en ce qui concerne le Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0956;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter, sous réserve de l'adoption par le conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », les effets découlant de l'entrée en vigueur de ce règlement, le tout conformément aux dispositions de l'article 116 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (chapitre E-20.001).

Adopté à l'unanimité.

30.01 1144386006

CM14 0820

Demander au gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur les régimes de retraite des élus municipaux* (RLRQ c. R-9.3) afin d'instaurer un partage à parts égales des contributions des élus municipaux et de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0891;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de demander au gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur les régimes de retraite des élus municipaux* (RLRQ c. R-9.3) afin d'instaurer un partage à parts égales des contributions des élus municipaux et la Ville de Montréal ;
- 2- d'autoriser le Directeur général de la Ville à transmettre la résolution du conseil municipal au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et à mettre en œuvre les changements découlant des modifications législatives.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1142942001

CM14 0821

Autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ.,c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 mètres carrés de surface imperméable équivalente, pour le compte du Concessionnaire Mercedes-Benz PAT situé dans le district Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1137;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 mètres carrés de surface imperméable équivalente, pour le compte du concessionnaire Mercedes-Benz PAT situé dans le district Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1144820006

CM14 0822

Renouveler l'imposition d'une réserve foncière à des fins de parc sur le lot 5 197 969 du cadastre du Québec, à l'intersection des avenues de l'Épée et Beaumont

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1139;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de renouveler l'imposition de la réserve foncière à des fins de parc sur le lot 5 197 696 du cadastre du Québec et de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de ce site.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1144992005

CM14 0823

Modifier le budget de la Ville afin de tenir compte d'un revenu supplémentaire de 236 000 \$ non prévu au budget 2014 en provenance de Suncor Énergie, afin de financer un nouveau contrat pour des entrées charretières supplémentaires et autres dépenses au bureau technique, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1149;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses afin de tenir compte de la réception d'un montant de 236 000 \$, en provenance de Suncor relativement à des travaux exécutés durant l'année 2013;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1142726014

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0824

Autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour les travaux de construction d'un sentier-digue dans le milieu humide de l'Éco-campus Hubert Reeves dans le futur parc-nature des Sources, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1221;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser l'émission d'une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour les travaux de construction de digues dans le milieu humide de l'Éco-campus Hubert-Reeves, et une résolution d'engagement de la municipalité pour l'entretien et le maintien des ouvrages.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1144378015

CM14 0825

Approuver le projet de garantie à intervenir entre la Ville et la Caisse centrale Desjardins, pour garantir la marge de crédit d'exploitation de 100 000 000 \$ pour une durée de cinq ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1231;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et la Caisse centrale Desjardins pour garantir la marge de crédit d'exploitation de 100 000 000 \$ de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour une durée de cinq ans.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1140002001

CM14 0826

Accorder un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à 360 000 \$, taxes incluses afin de permettre:

- l'attribution de deux mandats à 8D Technologies inc. qui comprennent la mise à jour des logiciels, un support technique dans la gestion et l'exploitation du système informatisé du système de vélo en libre-service Bixi ainsi que l'accès à une banque d'heures;

- le paiement de factures diverses qui pourraient être adressées à la Ville pour des dépenses associées à BIXI MONTRÉAL mais non prévues dans le cadre de l'entente de gestion

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1226;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accorder un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à 360 000 \$, taxes incluses afin de permettre :

- 1- l'attribution de deux mandats à 8D Technologies Inc. qui comprennent la mise à jour des logiciels, un support technique dans la gestion et l'exploitation du système informatisé du système de vélo en libre-service Bixi ainsi que l'accès à une banque d'heures;
- 2- le paiement de factures diverses qui pourraient être adressées à la Ville pour des dépenses associées à BIXI MONTRÉAL mais non prévues dans le cadre de l'entente de gestion
- 3- d'imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1144368007

CM14 0827

Adopter le Bilan des réalisations de 2013 et la mise à jour du plan d'action municipal 2012 - 2014 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal / Mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour assurer les suivis au plan d'action triennal mis à jour

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2014 par sa résolution CE14 1291;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter le Bilan des réalisations de 2013 et la mise à jour du plan d'action 2012-2014, présentés dans le document intitulé « Accessibilité universelle — Bilan des réalisations de 2013 et mise à jour du plan d'action 2012 – 2014 de la Ville de Montréal », tel qu'élaboré avec les arrondissements et les unités corporatives;
- 2- de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour assurer les suivis au Plan d'action triennal en accessibilité universelle mis à jour.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1141643004

CM14 0828

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest de l'avenue Georges-Pichet entre la rue Perras et la rue des Ardennes, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest de l'avenue Georges-Pichet entre la rue Perras et la rue des Ardennes, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1143496006

CM14 0829

Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 18^e Avenue entre la rue Parent et la rue Victoria, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 18^e Avenue entre la rue Parent et la rue Victoria, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1134386006

CM14 0830

Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Prince-Albert, entre la 8^e Avenue et la 9^e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Prince-Albert entre la 8^e Avenue et la 9^e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1144386002

CM14 0831

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) aux fins d'y ajouter les tarifs pour le Centre de soccer de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) », aux fins d'y ajouter les tarifs visant le Centre de soccer de Montréal dont l'ouverture est prévue à l'hiver 2014-2015, l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1144815002

CM14 0832

Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la 2^e Rue et au nord-est de la 62^e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la 2^e Rue et au nord-est de la 62^e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel

41.05 1144386003

CM14 0833

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer les travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui ne sont pas reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer les travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui ne sont pas reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1140280003

CM14 0834

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 90 000 \$ pour la réalisation de travaux de branchement de conduite d'eau potable au 937, montée de l'Église de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 90 000 \$ pour la réalisation de travaux de branchement de conduite d'eau potable au 937, montée de l'Église de l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1140364005

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0835

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 31 100 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 31 100 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0896;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 100 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement de fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1145380001

Règlement 14-024

CM14 0836

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées de la Ville de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées de la Ville de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0898;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1140865002

Règlement 14-025

CM14 0837

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) afin de permettre la libération de certaines données géomatiques

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) afin de permettre la libération de certaines données géomatiques a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0975;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) afin de permettre la libération de certaines données géomatiques ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1141477002

Règlement 14-006-4

CM14 0838

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) afin de corriger et de clarifier les périodes d'application des tarifs de certains autoparcs et de corriger deux terrains d'autoparc soit le 115 et le 170

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) afin de corriger et de clarifier les périodes d'application des tarifs de certains autoparcs et de corriger deux terrains d'autoparc soit le 115 et le 170 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0972;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) », aux fins de corriger et de clarifier les périodes d'application des tarifs de certains autoparcs et de corriger deux terrains d'autoparc soit le 115 et le 170.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1141614001

Règlement 14-006-5

CM14 0839

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) aux fins d'y insérer des rabais offerts aux utilisateurs du système de vélo en libre-service BIXI, tels qu'ils existaient l'an passé, et un article visant à donner au comité exécutif le pouvoir d'adopter des ordonnances visant les tarifs du service BIXI

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) aux fins d'y insérer des rabais offerts aux utilisateurs du système de vélo en libre-service BIXI, tels qu'ils existaient l'an passé, et un article visant à donner au comité exécutif le pouvoir d'adopter des ordonnances visant les tarifs du service BIXI a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 juin 2014 par sa résolution CE14 0996;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) » aux fins d'y insérer des rabais offerts aux utilisateurs du système de vélo en libre-service BIXI, tels qu'ils existaient l'an passé et un article visant à donner au comité exécutif le pouvoir d'adopter des ordonnances visant les tarifs du service BIXI.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par M. Marc-André Gadoury

d'amender le texte à l'étude afin de prévoir que l'article visant à donner au comité exécutif le pouvoir d'adopter des ordonnances visant les tarifs du service Bixi soit limité jusqu'à la fin de 2014 et de modifier l'article 50.8 du règlement proposé en conséquence.

Un débat s'engage.

À 16 h 27, le conseil suspend ses travaux.

À 16 h 33, le conseil reprend ses travaux.

Le président du conseil juge la proposition d'amendement des conseillers Sauvé et Gadoury recevable.

La proposition d'amendement est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 42.05, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.05 1144368006

Règlement 14-006-6

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 43.01 à 43.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0840

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve / Tenue d'une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé : « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve »;
- 2 - de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 3 - de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1143520009

Règlement P-14-026

CM14 0841

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest » / Tenue d'une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest »;
- 2 - de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 3 - de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

43.02 1143823006

Règlement P-14-027

CM14 0842

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relativement à la densité de construction sur le lot 3 156 707 du cadastre du Québec dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », relativement à la densité de construction sur le lot 3 156 707 du cadastre du Québec dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », relativement à la densité de construction sur le lot 3 156 707 du cadastre du Québec dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

43.03 1140524002

Règlement P-04-047-152

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 44.01 à 44.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0843

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier les densités prescrites par l'ajout d'un secteur «12-T3» sur le site délimité par la rue Fernand-Séguin à l'est, par l'emprise de l'Autoroute Bonaventure au sud et à l'ouest et par l'emprise du CN au nord

Attendu qu'à sa séance du 6 mai 2014, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier les densités prescrites par l'ajout d'un secteur « 12-T3 » sur le site délimité par la rue Fernand-Séguin à l'est, par l'emprise de l'Autoroute Bonaventure au sud et à l'ouest et par l'emprise du CN au nord;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue par le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest le 19 juin 2014, à 18 h 30, à la mairie de l'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014, par sa résolution CE14 1238;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier les densités prescrites par l'ajout d'un secteur «12-T3» sur le site délimité par la rue Fernand-Séguin à l'est, par l'emprise de l'Autoroute Bonaventure au sud et à l'ouest et par l'emprise du CN au nord.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

44.01 1144334005

Règlement 04-047-153

CM14 0844

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », visant le retrait de la propriété située aux 8525 - 8527, rue Berri (École Saint-Gérard) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Attendu qu'à sa séance du 8 juillet 2014 le conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant le retrait de la propriété située aux 8525 - 8527, rue Berri (École Saint-Gérard) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue par le conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension le 29 juillet 2014, à 18 h 30, à la mairie de l'arrondissement située au 405, avenue Ogilvy, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2014, par sa résolution CE14 1296;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », visant le retrait de la propriété située aux 8525 - 8527, rue Berri (École Saint-Gérard) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Un débat s'engage.

À 17 h 02,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de poursuivre les travaux jusqu'à 18 h et de convenir de l'horaire pour épuiser les points inscrits à l'ordre du jour par la suite.

La proposition est agréée.

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

44.02 1144992001

Règlement 04-047-154

CM14 0845

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrence et Jean-D'Estrées

Vu la résolution CM13 1018 de l'assemblée du conseil municipal du 23 septembre 2013 adoptant comme projet de règlement P-04-047-146 le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrence et Jean-D'Estrées;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) les 28 janvier et 25 février 2014, tel qu'il appert dans son rapport daté du 6 mai 2014;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de son assemblée du 18 août 2014, par sa résolution CM14 0661;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2014, par sa résolution CE14 1295;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrence et Jean-D'Estrées.

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

44.03 1136347027

Règlement 04-047-146

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 46.01 à 46.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0846

Nommer « parc Ludger-Beauregard » l'espace vert situé à l'angle du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et de l'avenue McNider, dans l'arrondissement d'Outremont

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1252;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers
Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

de nommer « parc Ludger-Beauregard », l'espace vert constitué du lot 1 350 428 du cadastre du Québec et situé à l'angle du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et de l'avenue McNider, dans l'arrondissement d'Outremont.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1143751013

CM14 0847

Nommer « allée Norman-McLaren » deux tronçons d'une voie piétonne situés entre les rues De Contrecoeur et Duchesneau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1253;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers
M. Réal Ménard

Et résolu :

de nommer « allée Norman-McLaren » les deux tronçons situés entre les rues De Contrecoeur et Gabriele-Frascadore puis entre les rues Gabriele-Frascadore et Duchesneau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constitués des lots 4 061 756 et 4 061 759 du cadastre du Québec.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1146767001

CM14 0848

Modifier la résolution CM14 0064 afin de corriger le nom du parc Urgel-Archambault par celui de « parc Urgel-Eugène-Archambault », dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1254;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers
M. Alan DeSousa

Et résolu :

de modifier la résolution CM14 0064 approuvée par le conseil municipal lors de l'assemblée du 27 janvier 2014 afin de corriger le nom du « parc Urgel-Archambault » par celui de « parc Urgel-Eugène-Archambault », bordé du côté est par l'avenue Marie-Curie et séparé en son centre par la rue Frederick-Banting, constitué des lots 2 483 198 et 1 163 781 du cadastre du Québec.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1144521007

CM14 0849

Renommer « complexe aquatique Michel-Leduc » l'immeuble municipal actuellement connu sous le nom d'Aquadôme situé au 1411, rue Lapierre, dans l'arrondissement de LaSalle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1255;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers
Mme Manon Barbe

Et résolu :

de renommer « complexe aquatique Michel-Leduc » l'immeuble municipal actuellement connu sous le nom d'Aquadôme et situé au 1411, rue Lapierre, dans l'arrondissement de LaSalle.

Un débat s'engage.

À 17h 20, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Érika Duchesne.

Adopté à l'unanimité.

46.04 1144521009

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 51.02 et 51.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0850

Nomination de membre au conseil d'administration du Réseau québécois de villes et villages en santé et de Carrefour action municipale et familles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1232;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer madame Monique Vallée, membre du comité exécutif et responsable du développement social et communautaire ainsi que de l'itinérance, pour représenter la Ville de Montréal à titre de membre du conseil d'administration de Réseau québécois de villes et villages en santé et du conseil d'administration de Carrefour action municipale et familles, pour une période indéterminée, en remplacement de madame Jane Cowell-Poitras.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1143220004

CM14 0851

Nomination au conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1233;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer madame Chantal Rossi à titre de membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville en remplacement de madame Éline Ayotte.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1144248005

CM14 0852

Motion de l'opposition officielle pour affirmer le rôle de la Ville de Montréal en matière d'alimentation

Attendu que l'insécurité alimentaire touche un nombre important de Montréalais. Moisson Montréal évaluait, en mars 2013, que son réseau aide, chaque mois, 135 347 personnes (dont 37,4% sont des enfants) et qu'entre 2008 et 2011, l'achalandage des banques alimentaires a augmenté de 32%;

Attendu que d'après les études réalisées en 2013 par la Direction de la Santé publique de Montréal (DSP), la consommation de fruits et légumes est insuffisante pour plus de 60% de la population montréalaise et que 43% de la population montréalaise se situe dans un désert alimentaire;

Attendu les nombreuses activités liées à la cuisine de rue, l'agriculture urbaine et la sécurité alimentaire qui s'opèrent à Montréal et que ces dernières bénéficieraient d'une meilleure coordination par la Ville de Montréal;

Attendu l'importance d'assurer la pérennité des terres agricoles à l'ouest de Montréal et de maintenir la vitalité des industries agroalimentaires sur le territoire de l'île de Montréal;

Attendu que le conseil municipal de Montréal avait clairement exprimé, lors de la séance du 15 décembre 2009, sa volonté d'élaborer une politique en sécurité alimentaire;

Attendu le conseil municipal a accueilli favorablement, le 31 mars 2014, le fruit de la concertation pendant plus de 2 ans de 80 partenaires régionaux : le Plan de développement d'un système alimentaire équitable et durable de la collectivité montréalaise (SAM 2025);

Attendu que le SAM définit les grands axes d'une stratégie alimentaire montréalaise sur les bases d'une vision : en 2025, tous les citoyens de l'île de Montréal doivent avoir accès à une saine alimentation, des produits montréalais frais, diversifiés et abordables financièrement dans une perspective de développement durable;

Attendu que toutes les villes où des actions concrètes ont été posées pour améliorer l'accès à l'alimentation, ont adopté une politique alimentaire et que 90 villes au Canada, incluant Edmonton, Vancouver et Toronto, se sont dotées d'un conseil des politiques alimentaires appuyé ou administré par l'appareil municipal;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Émilie Thuillier

- 1- que le comité exécutif mandate un comité pour créer une instance chargée de développer les politiques et programmes permettant de favoriser l'émergence d'un système alimentaire durable pour Montréal;
- 2- que le comité soit composé d'élus, de fonctionnaires et de membres des organismes communautaires, et qu'il soit actif pour une durée maximale d'un an, jusqu'à la création de cette instance.

Un débat s'engage.

À 17 h 28, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par Mme Monique Vallée

appuyé par M. Francesco Miele

d'amender la motion sous étude comme suit :

- « remplacer, au 6^e Attendu, la date du « 31 mars 2014 » par celle du « 28 avril 2014 » ;
- modifier les points un et deux du Résolu afin qu'ils se lisent comme suit :
 - 1 - qu'en conformité à la résolution du conseil municipal du 28 avril dernier, le conseil municipal mandate le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour assurer le suivi des travaux afin de contribuer à la réalisation du Plan SAM, en concertation avec nos partenaires;
 - 2 - que le conseil municipal mandate la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise pour analyser l'opportunité de se doter d'un Conseil des politiques alimentaires, à l'instar d'autres villes canadiennes et qu'elle en fasse rapport dans un délai maximal d'un an. »

Le président du conseil juge les propositions d'amendements des conseillers Vallée et Miele recevables.

Les propositions sont agréées.

Un débat s'engage sur l'article 65.01, tel qu'amendé.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.01, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM14 0853

Motion de l'opposition officielle pour une Journée internationale des « Ville pour la vie - contre la peine de mort »

Attendu que c'est un Montréalais, M. Warren Allmand, alors solliciteur général, qui a déposé et fait adopter en 1976 un projet de loi abolissant la peine de mort au Canada;

Attendu qu'en 2013, ce sont 1682 villes de 89 pays autour du monde qui se sont associées à la Journée internationale « Villes pour la vie - contre la peine de mort », dont Rome, Bruxelles, Berlin, Mexico, Vienne, Paris, Stockholm et Bogota;

Attendu que plusieurs villes canadiennes et québécoises y participent aussi, notamment Ottawa, Toronto, Saint-Jérôme, Boucherville et Saint-Lambert;

Attendu que de nombreuses exécutions ont encore lieu chaque année dans plusieurs pays et que la sensibilisation du public demeure essentielle;

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Richard Bergeron
M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal adhère au mouvement mondial « Villes pour la vie – contre la peine de mort » afin de joindre une vaste coalition demandant la fin de toutes les exécutions capitales à travers le monde;
- 2- qu'en conséquence, le 30 novembre soit proclamé « Journée pour la vie – contre la peine de mort »;

3- que, pour souligner cette journée, la Ville procède à l'illumination d'un monument le 30 novembre 2014.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.02

CM14 0854

Motion de l'opposition officielle pour favoriser l'accessibilité universelle

Attendu que l'accessibilité universelle touche tous les aspects de la vie des personnes et s'appuie sur le respect des droits de tous les citoyens;

Attendu que l'accessibilité universelle est fondée sur une approche d'inclusion, qu'elle permet à toute personne, quelles que soient ses capacités, d'utiliser de façon identique ou similaire, autonome et simultanée, les services offerts à l'ensemble de la population;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté une politique d'accessibilité universelle en 2011 dont l'objectif est de faire de Montréal une ville universellement accessible;

Attendu que les principes directeurs de cette politique sont d'assumer un leadership, d'intégrer l'accessibilité universelle à toutes les étapes de décision et de mise en œuvre des diverses activités municipales, de veiller à la cohérence et à la complémentarité de l'ensemble des interventions, de soutenir le partage d'expertises et de valoriser l'innovation dans une perspective d'amélioration continue, de favoriser un partenariat actif avec les organismes du milieu et d'adopter et de rendre publics les plans d'action conjoints et les bilans des réalisations;

Attendu que la portée de cette politique cible quatre axes d'intervention, soit : l'accessibilité architecturale et urbanistique, l'accessibilité des programmes, des services et de l'emploi, l'accessibilité des communications, et la sensibilisation et la formation, et qu'elle lie la Ville et ses mandataires;

Attendu que la Ville de Montréal a décidé d'ajouter une section sur le développement durable dans chacun des sommaires décisionnels des conseils municipaux et d'arrondissement afin de le rendre transversal à chacune des décisions;

Il est proposé par Mme Erika Duchesne

appuyé par M. Sylvain Ouellet

que le conseil municipal demande à la direction générale d'intégrer une section sur l'accessibilité universelle dans chacun des sommaires décisionnels des conseils municipaux et d'arrondissement.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Monique Vallée

appuyé par M. Francesco Miele

d'amender la motion sous étude en modifiant le texte du Résolu comme suit :

« - que le conseil municipal demande au comité exécutif de mandater le Service de la performance organisationnelle, afin d'analyser l'inclusion de critères sur l'accessibilité universelle dans son chantier sur la Simplification du processus décisionnel ».

Un débat s'engage sur la recevabilité de la proposition d'amendement des conseillers Vallée et Miele.

À 18 h 02, après entente entre les leaders, il est convenu de prolonger l'assemblée au-delà de 18 h pour terminer l'étude des points inscrits à l'ordre du jour.

Le président du conseil juge la proposition d'amendement des conseillers Vallée et Miele recevable.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement.

Le président du conseil met aux voix la proposition d'amendement des conseillers Vallée et Miele et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 39

Contre : 18

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement des conseillers Vallée et Miele adoptée à la majorité des voix.

La conseillère Duchesne retire sa motion, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

65.03

CM14 0855

Motion de l'opposition officielle pour un nouveau PR@M-Commerce

Attendu que, dans le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, la première orientation vise « des milieux de vie de qualité, diversifiés et complets » et que l'un des dix critères de la Charte des milieux de vie montréalais précise : « des commerces, des services et des équipements de voisinage répondant aux besoins des résidents et accessibles à pied »;

Attendu que, dans la Stratégie de développement économique 2011-2017 de la Ville de Montréal, il est énoncé : « La stratégie relative au commerce de détail vise à s'assurer que tous les Montréalais ont accès quotidiennement à une offre commerciale de proximité qui leur permet de se procurer une gamme complète de biens et de services dans un rayon raisonnable du lieu de résidence. C'est pourquoi Montréal mettra sur les artères commerciales et sur leur formule associative, les SDC, pour favoriser le développement et l'essor du commerce de proximité. »;

Attendu que l'un des objectifs du Plan d'action 2007-2017 - Montréal, métropole culturelle est de « promouvoir l'excellence en architecture et en design » et qu'il y est suggéré de « généraliser la pratique des concours, ateliers et des panels d'experts, favorisant ainsi la qualité [...] des projets de construction et d'aménagement » et de « mettre en place des outils d'accompagnement et des incitatifs pour faciliter ces pratiques » afin d'atteindre cet objectif;

Attendu la recommandation 38 du rapport sur le projet de Plan de développement de Montréal, de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) : « La commission recommande que le PDM (Plan de développement de Montréal) inscrive le renforcement et la mise en valeur des artères et des places de commerce parmi les leviers de développement du PDM. »;

Attendu le succès que fut le Programme réussir@montréal-Commerce (PR@M-Commerce), programme de revitalisation des secteurs et des artères commerciales visant l'amélioration de la qualité des milieux de vie et de la croissance économique de la Ville de Montréal;

Attendu qu'une réactivation du PR@M-Commerce dans les plus brefs délais permettrait à certaines des rues commerciales montréalaises de se refaire une beauté à temps pour les festivités du 375^e anniversaire de Montréal;

Attendu la concurrence importante que constituent les nombreux centres commerciaux situés en banlieue de Montréal pour les rues commerciales de la métropole;

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par M. Alex Norris

que le conseil municipal demande au comité exécutif de relancer le Programme réussir@montréal-Commerce.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Pierre Desrochers

appuyé par M. Francesco Miele

d'amender la motion sous étude pour modifier le texte du Résolu afin qu'il se lise comme suit :

« - que le conseil municipal demande au comité exécutif que suite à une analyse approfondie des résultats, de relancer le Programme réussir@montréal-Commerce dans sa forme actuelle ou améliorée afin d'assurer la rencontre des objectifs visés. »

Le président du conseil juge la proposition d'amendement des conseillers Desrochers et Miele recevable.

Un débat s'engage sur l'amendement.

La conseillère Lavigne-Lalonde propose un sous-amendement au texte du Résolu afin d'ajouter, après les mots :

« ... le Programme réussir@montréal-Commerce ... » les mots « dans le cadre du budget 2015 ... ».

Le président du conseil juge la proposition de sous-amendement de la conseillère Lavigne-Lalonde recevable.

Les propositions d'amendement et de sous-amendement sont agréées.

Un débat s'engage sur l'article 65.04, tel qu'amendé.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.04, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

CM14 0856**Motion de l'opposition officielle - Fidélisation des familles : création d'un budget d'urgence**

Attendu que l'administration Coderre annonçait, le 15 juillet dernier, l'annulation de tous ses programmes de rénovation en habitation et d'accès à la propriété, au motif que le gouvernement du Québec avait lui-même mis fin à sa participation financière à hauteur de 50 % des déboursés de ces programmes;

Attendu que plusieurs milliers de familles des classes moyennes quittent annuellement l'agglomération de Montréal pour aller s'établir dans les banlieues périphériques;

Attendu qu'une étude récente de Statistique Canada (Turcotte et Vézina, juin 2010) a révélé que dans la strate de revenus compris entre 50 000 \$ et 100 000 \$, une famille sur trois comptant un enfant quitte Montréal, une sur deux chez celles en comptant deux et plus;

Attendu que le motif principal avancé par les familles qui choisissent de quitter Montréal est leur désir d'accéder à la propriété, ce qui, sauf exception, est financièrement plus accessible en banlieue qu'à Montréal;

Attendu que, consciente de l'importance de cet enjeu, la Ville de Montréal a offert depuis plusieurs années des subventions à l'acquisition d'une première propriété, subventions qui jusqu'au 15 juillet dernier s'élevaient à 4 500 \$ pour les personnes seules et de 10 000 \$ à 12 000 \$ pour les familles (en plus, pour ces dernières, de rembourser les droits de mutation);

Attendu l'engagement de l'administration Coderre de « fidéliser les familles à Montréal, notamment en soutenant l'accession à la propriété et en stimulant le développement de produits résidentiels conçus pour les besoins familiaux » (Budget 2014, fascicule *En bref*, page 9);

Attendu que les sommes prévues à cette fin au Budget 2014 n'ont pas fait l'objet d'une inscription en bonne et due forme mais ont simplement été incluses au budget du Service de mise en valeur du territoire, lequel était lui-même réduit de 1,9 M\$ par rapport à 2013 (Budget 2014, p. 57), ce qui semait un doute sur la volonté réelle de l'administration de consacrer des montants suffisants à cet engagement;

Attendu que lors du débat sur le budget, en février dernier, le responsable de l'habitation au comité exécutif, Monsieur Russel Copeman, a tenu à rassurer l'ensemble des membres du conseil municipal en affirmant que les sommes réservées à l'objectif de « fidéliser les familles à Montréal » s'élevaient à 16 M\$ au Budget 2014;

Attendu que grâce aux informations rendues publiques par l'administration Coderre à la suite de sa décision d'annuler son programme d'accès à la propriété, il appert que celui-ci n'était en fait doté que d'un budget de 4 M\$, qui plus est payé à 50 % par le gouvernement du Québec, si bien que la provision financière réelle de la Ville n'était que de 2 M\$ (plus un manque à gagner de 1,7 M\$ au titre des droits de mutation);

Attendu que l'exode des familles constitue le principal enjeu de l'avenir social, culturel, environnemental, économique et même politique de Montréal, en plus de représenter un important enjeu de finances publiques pour la Ville de Montréal (évasion fiscale au profit des municipalités de banlieue);

Attendu que l'effort financier que consent Montréal à la rétention des familles des classes moyennes sur son territoire doit être à la hauteur de cet enjeu;

Attendu qu'il y a urgence de rassurer plusieurs milliers de familles montréalaises que la Ville les aidera bel et bien à accéder à la propriété sans qu'ils aient à quitter Montréal;

Il est proposé par M. Richard Bergeron

appuyé par M. Peter McQueen

que pour répondre aux demandes d'ici la fin de l'année 2014, une somme supplémentaire de 5 M\$ soit immédiatement affectée au programme Acquisition d'une propriété – Volet remboursement forfaitaire de fidélisation des familles.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Richard Bergeron

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.05.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.05 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 18

Contre : 37

Le président du conseil déclare l'article 65.05 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.05

CM14 0857

Motion de l'opposition officielle pour la mise en place d'un bain portuaire dans le Vieux-Montréal

Attendu qu'au cours des dix dernières années, la Ville de Montréal a mis en place des mécanismes de suivi de la qualité de l'eau par le biais du Réseau de suivi du milieu aquatique et que l'on constate que la qualité de l'eau s'est améliorée à Montréal;

Attendu que l'île de Montréal comporte 137 km de rives publiques et plusieurs endroits compatibles avec la baignade (60 stations sont propices aux usages de contact direct avec l'eau selon l'indicateur QUALO 2013);

Attendu la volonté des Montréalais de se réappropriier leurs berges, comme en témoigne l'achalandage des plages du parc Jean-Drapeau (60 000 visiteurs en 2013), du Cap Saint-Jacques (40 000 visiteurs en 2013) et de l'Horloge (34 000 visiteurs en 2013), et ce malgré l'absence d'un accès direct à l'eau;

Attendu que l'événement de sensibilisation Grand Splash, organisé annuellement par le Comité citoyen Montréal Baignade, rallie plus d'une centaine de Montréalais depuis 11 ans afin de demander un meilleur accès au fleuve;

Attendu que l'une des trois priorités du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) propose la mise en place d'un réseau récréotouristique métropolitain, structuré autour d'une trame verte et bleue, qui permettrait à la population de profiter pleinement de ces lieux de détente et de récréation;

Attendu la volonté de plusieurs arrondissements, dont Pointe-aux-Trembles et Verdun, de mettre en place des infrastructures pour faciliter l'accès au fleuve et à la baignade;

Attendu le mouvement de réappropriation des berges qui se dessine à l'international par le biais de différents projets permettant la baignade comme les bains portuaires de Islands Brygge et Copencabana à Copenhague, Badeschiff à Berlin, Bondi à Sydney et le projet de piscine flottante à New York;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par M. Marc-André Gadoury

que le conseil municipal mandate le comité exécutif d'évaluer, en collaboration avec la Société du Vieux-Port, différents scénarios d'aménagement d'un bain portuaire.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Chantal Rouleau

appuyé par M. Francesco Miele

d'amender le « Résolu » afin qu'il se lise comme suit :

« Que le conseil municipal mandate le comité exécutif à poursuivre les négociations débutées avec le gouvernement fédéral pour récupérer la gouvernance du Vieux-Port de Montréal, afin de le redévelopper, incluant notamment l'aménagement d'un bain portuaire ».

Un débat s'engage sur la recevabilité de l'amendement.

Après avoir pris en délibéré la proposition d'amendement des conseillers Rouleau et Miele, le président du conseil la juge irrecevable.

Le débat reprend sur la proposition principale.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.06 et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.06

Article 65.07 - Motion de la deuxième opposition demandant un meilleur encadrement des travaux d'utilité publique sur les artères commerciales

La motion en titre est retirée, conformément à l'article 77 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

CM14 0858

Motion de la deuxième opposition demandant un plan d'action ciblé en itinérance

Attendu le dévoilement, en février 2014, de la Politique nationale de lutte à l'itinérance;

Attendu que le gouvernement du Québec compte déposer dès l'automne son plan d'action interministériel en itinérance 2014-2019 ainsi qu'un plan d'action régional, qui mandatera des partenaires tels l'Agence de santé et de services sociaux, la Ville de Montréal et des organismes communautaires;

Attendu que la Ville de Montréal sera appelée à jouer un rôle de premier plan dans l'application du plan d'action régional et qu'en tant qu'administration municipale, la Ville doit trouver des solutions pour combattre le phénomène de l'itinérance qui se manifeste sur son territoire;

Attendu le *Plan d'action ciblé en itinérance de la Ville de Montréal 2010-2013*, qui identifiait 11 actions à être menées d'ici 2013;

Attendu que le maire a affirmé qu'il compte présenter un nouveau plan d'action pour l'automne;

Attendu que le comité exécutif compte pour la première fois depuis plus de dix ans une responsable de l'enjeu de l'itinérance;

Attendu que l'accès au logement adéquat et l'accès aux services sont les pierres angulaires de la lutte à l'itinérance;

Attendu que l'itinérance s'étend à des profils sociodémographiques divers et que les organismes qui travaillent auprès des personnes en situation d'itinérance rapportent une augmentation du nombre d'hommes, de femmes, de jeunes et d'aînés itinérants, de même qu'une diversification de la composition ethnoculturelle;

Attendu que l'itinérance n'est plus un enjeu localisé au centre-ville et qu'il essaime dans d'autres quartiers de Montréal;

Attendu les initiatives pour lutter contre l'itinérance mises en place par la Ville de Vancouver, depuis plus de vingt ans, dont la création du poste de protecteur des sans-abris, qui avait notamment pour mandat de représenter les personnes en situation d'itinérance devant les instances de la Ville;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Elsie Lefebvre

que le conseil municipal :

- 1 - réitère son appui aux organismes communautaires et aux refuges montréalais qui travaillent auprès des personnes en situation d'itinérance;
- 2 - mandate le comité exécutif de mettre en œuvre un *Plan d'action ciblé en itinérance 2014-2017*, en concordance avec le plan d'action régional du gouvernement du Québec, qui permette de doter Montréal des infrastructures de services appropriées et de nouveaux logements sociaux;
- 3 - demande au comité exécutif d'étudier les initiatives de la Ville de Vancouver, et en particulier la nomination d'une direction des services de la Ville pour les personnes en situation d'itinérance;
- 4 - demande au comité exécutif d'évaluer la possibilité de confier à un expert le mandat de protecteur des personnes en situation d'itinérance;
- 5 - demande au Greffier d'inscrire une séance plénière de 90 minutes à l'assemblée du conseil municipal du 24 novembre pour recevoir la réponse du comité exécutif à cette motion.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose les documents suivants : « Des actions à mener et des demandes à porter - Avis concernant le 2^e Plan d'action ciblé en itinérance de la Ville de Montréal, prévu pour l'automne 2014 du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal » et « *Vancouver's Housing and Homeless Strategy 2012-2021 - A home for everyone* ».

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Denis Coderre

de reporter la motion à la prochaine assemblée du conseil municipal, conformément à l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

65.08

CM14 0859

Motion de la deuxième opposition demandant un soutien afin de compléter les travaux liés aux plans locaux de déplacement

Attendu qu'un débat s'est tenu à la séance du conseil municipal du 17 juin dernier relativement à la motion intitulée : *Motion pour faciliter la réalisation des plans locaux de déplacement*, portant le numéro 65.02 de l'ordre du jour;

Attendu que les exigences découlant du Plan de transport 2008 obligent les arrondissements à définir un plan de déplacement local basé sur les principes de mobilité durable;

Attendu que plusieurs arrondissements n'ont pas encore complété leur travail en ce sens et ne rencontrent pas entièrement les exigences du Plan de transport 2008;

Attendu que selon l'information transmise lors du débat, le nouveau Plan de transport sera déposé en 2015;

Attendu qu'il est de la responsabilité du conseil municipal de réduire la congestion, de favoriser le développement du transport en commun, et d'encourager des mesures incitant le transfert modal vers le transport en commun ou vers un mode de transport actif comme la marche pour les déplacements quotidiens des citoyens dans notre ville;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Elsie Lefebvre

- 1 - que le conseil de ville dépose un rapport avant la fin de l'année en cours, indiquant le niveau d'avancement du plan local de déplacement de chacun des arrondissements ainsi qu'un sommaire de ce qu'il reste à faire pour atteindre les objectifs;
- 2 - que l'Administration mandate le Service des infrastructures, de la voirie et des transports de soutenir les arrondissements dans leurs travaux en cours afin de mettre en place un plan de déplacement local.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Francesco Miele

d'amender la motion sous étude en modifiant le 4^e Attendu, en ajoutant un 5^e Attendu et en modifiant les textes du Résolu afin qu'ils se lisent comme suit :

- « 4^e Attendu : Attendu que selon l'information transmise lors du débat, la préparation du nouveau Plan de transport sera entamée en 2015;
- 5^e Attendu : Attendu que la Ville de Montréal doit s'assurer de la cohérence des plans locaux de déplacement avec le nouveau Plan de transport ;
- 1^{er} Résolu : remplacer les mots « que le conseil de ville dépose un rapport » par les mots « Qu'un rapport soit déposé au conseil municipal ... »;
- 2^e Résolu : remplacer les mots « ... leurs travaux en cours afin de mettre en place un plan de déplacement local. » par les mots « ... dans la planification de leurs plans locaux de déplacement. »

Le président du conseil juge la proposition d'amendement des conseillers Salem et Miele recevable.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.09, tel qu'amendé, et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

65.09

CM14 0860**Motion de la troisième opposition pour une consultation publique en vue des négociations portant sur le statut particulier de la métropole**

Attendu que Montréal est la métropole du Québec;

Attendu que Montréal représente le Québec à l'échelle internationale grâce à son économie du savoir et ses avancées technologiques et scientifiques;

Attendu que Montréal, et ses 19 arrondissements, ont des besoins particuliers sur les plans économique, culturel et social, qui assurent le plein développement économique de l'ensemble du Québec;

Attendu que le Gouvernement du Québec a annoncé son intention d'adopter d'ici deux ans une « Loi sur la métropole » visant à reconnaître le caractère et le statut particulier de Montréal et lui confier les pouvoirs, responsabilités et les sources de financement qui siéent à ceux-ci;

Attendu que s'offre ainsi à Montréal une opportunité unique de se redéfinir et d'unir définitivement les forces vives des 19 arrondissements qui la composent;

Attendu que Montréal doit se doter d'un modèle de financement, de gouvernance et de transparence qui soit à la hauteur de ses aspirations et de ses ambitions;

Attendu que les négociations entre le Gouvernement du Québec et la Ville de Montréal ont récemment débuté;

Attendu qu'il est impératif que la population montréalaise soit consultée et écoutée relativement à de tels changements qui auront un impact majeur sur leur ville;

Il est proposé par Mme Lorraine Pagé

appuyé par M. Steve Shanahan

que la Ville de Montréal mette sur pied un processus de consultation publique, auquel participeront les élus des 19 arrondissements et les forces vives de la Ville de Montréal, pour discuter des besoins et attentes des montréalaises et montréalais afin d'obtenir un consensus sur un modèle de gouvernance et de financement qui corresponde aux aspirations et ambitions de Montréal.

Un débat s'engage.

La conseillère Lorraine Pagé retire sa motion conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

65.10

À 20 h 25, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

PRÉSIDENT DU CONSEIL

GREFFIER

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

MAIRE

Intérêts pécuniaires 2013- 2017 - Conseillers municipaux - 2014

Le 18 août 2014

Giovanni Rapanà, Michel Bissonnet
